

2023

RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE





GRAND PARIS
**SEINE
& OISE**
COMMUNAUTÉ URBAINE



Édito



Depuis deux ans, que de chemin parcouru...

Dès mon élection, j'ai pris l'engagement de préserver l'unité de notre territoire, avec toutes ses individualités, de fédérer les élus et les habitants autour d'un projet commun, d'assurer le développement et l'attractivité de GPS&O.

En positionnant la proximité en priorité de ce mandat, parce que notre intercommunalité est avant tout une assemblée de communes, j'ai souhaité replacer le Maire au cœur de la réflexion.

Depuis 2022, nous avons su avancer ensemble, prendre des décisions courageuses qui permettent aujourd'hui à notre Communauté urbaine de proposer un service public de qualité et un programme d'investissements conséquents qui améliorent notre cadre de vie. Je vous propose un rapport d'activité sur ces deux dernières années, conjugué à nos actions de développement durable, transversales et présentes dans chacune de nos compétences.

En termes de gouvernance, j'ai souhaité que les sujets structurants (déchets, voirie...) puissent être étudiés par des groupes de travail composés d'élus représentatifs de notre assemblée, puis présentés à l'exécutif en Bureau communautaire, afin d'être partagés en Conférence des Maires avant d'être examinés en Conseil. La mise en place indispensable d'une fiscalité, régulièrement reportée depuis 2016 au regard de son impact sur nos habitants, a enfin permis à la Communauté urbaine d'exercer pleinement ses compétences.

Cette restauration de nos capacités financières s'est parallèlement accompagnée d'une stratégie active de recrutement, afin de disposer d'équipes nécessaires et compétentes pour mettre en œuvre nos politiques publiques. C'est bien entendu la poursuite de nos grands projets (Eole, renouvellement urbain, développement économique, habitat, aménagement...) qui contribuent à l'attractivité de notre territoire mais ce sont aussi les compétences du quotidien, pour lesquelles nous avons dû nous saisir ces deux dernières années de dossiers déterminants :

► **sur les déchets** : il a fallu résoudre le problème de la non-harmonisation, depuis 2016, des taux de TEOM et des services associés. La solution proposée par les élus communautaires a été de permettre aux Maires un libre choix et

de laisser la Communauté urbaine assumer un déficit afin de limiter la pression fiscale sur les foyers. Par ailleurs, plusieurs actions visant à la réduction du coût de collecte et de traitement des déchets ont été engagées (réfection de nos déchèteries, extension des consignes de tri, gestion des biodéchets, renforcement de la sensibilisation...);

► **sur l'eau et l'assainissement** : grâce à une ambitieuse politique d'investissement, le réseau se modernise et se déploie, avec entre autres pour objectifs la décarbonation de l'eau potable et la mise en conformité de l'assainissement ;

► **sur la voirie** : très attendue, la programmation pluriannuelle des investissements, travaillée avec les communes, a été lancée en 2022. En 2023, une souplesse a pu être proposée aux Maires dans l'exercice de la compétence voirie et les Centres techniques ont été réorganisés. Un coup d'accélérateur a été donné sur la généralisation du passage en LED de notre éclairage public ;

► **sur les mobilités** : c'est la création de 10 km de pistes cyclables en 2022 et 20 km en 2023, le lancement d'un service de trottinettes et vélos en libre-service, l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques ;

► **sur le savoir-nager** : les tarifs des piscines ont été harmonisés et la gratuité a été proposée pour les écoles et les associations. Les travaux importants de réhabilitation de nos équipements sportifs ont débuté.

Dans le contexte budgétaire très contraint des collectivités aujourd'hui, le rôle de la Communauté urbaine est essentiel. En portant la dynamique de charges de fonctionnement qui incombaient auparavant aux communes, par exemple sur la propreté urbaine ou encore sur le financement des services départementaux d'incendie et de secours, en assumant tous les investissements liés à la voirie, elle leur permet de bénéficier de marges de manœuvre pour leurs propres projets.

Nous abordons les deux dernières années de ce mandat avec une Communauté urbaine structurée, une gouvernance stabilisée, des moyens humains et financiers à la hauteur de nos enjeux, des Maires impliqués dans les décisions, une identité reconnue par les habitants.

Le respect et la confiance réciproques qui guident la relation communes – intercommunalité est la clé de notre réussite collective.

Cécile ZAMMIT-POPESCU

Présidente de la Communauté urbaine
Grand Paris Seine & Oise

Grille de lecture des actions de la Communauté urbaine : les 17 objectifs de développement durable (ODD)

Le présent rapport dresse le bilan des actions menées par Grand Paris Seine & Oise au cours des années 2022 et 2023, avec un focus particulier sur les projets qui concrétisent certains objectifs de développement durable (ODD) définis par l'ONU, qui ont été déclinés à l'échelle du territoire dans le Plan climat air énergie territorial (PCAET). Aux premiers rangs de ces actions figurent celles qui participent à :

- ▶ **L'adaptation au changement climatique ;**
- ▶ **La préservation du capital naturel ;**
- ▶ **La cohésion sociale et la solidarité territoriale ;**
- ▶ **Le développement de modes de production et de consommation durables.**

Afin de guider la lecture et la compréhension de ce bilan annuel, et de rappeler que les transitions écologiques et énergétiques irriguent nos politiques publiques, nous avons souhaité que les ODD - numérotés de 1 à 17 - constituent une grille de lecture en matière de développement durable pour l'ensemble de nos actions.

Aussi, vous retrouverez à la lecture de ces pages les différents pictogrammes promus par l'ONU pour signaler les chantiers et actions 2022-2023 qui œuvrent en ce sens.



Les ODD : qu'est-ce que c'est ?

Les Etats membres de l'ONU ont adopté en septembre 2015 les principes de développement durable à mettre en œuvre d'ici 2030. Ce programme, envisagé comme universel - c'est-à-dire à appliquer à tous les pays du monde - dessine en 17 objectifs et 169 cibles une feuille de route détaillée qui couvre pratiquement toutes les questions de la société. Ils intègrent les enjeux du développement dans tous les pays, tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore l'innovation industrielle...



Les temps forts de l'année 6-9

1 Nos ambitions et moyens d'actions 11

De nouvelles orientations	12
Instances communautaires	13
Relations aux usagers	16
Budget	18
Ressources humaines	22

2 Nos actions pour développer les services de proximité 25

Maîtrise des déchets	26
Cycle de l'eau	32
Espaces publics et voirie	36
Mobilités	44

3 Nos actions pour un cadre de vie agréable et attractif 51

Développement et attractivité économique	52
Culture et sport	58
Tourisme	68

4 Nos actions pour dessiner le territoire de demain 73

Aménagement et urbanisme	74
Politique de la ville et renouvellement urbain	80
Habitat	84
Environnement et cadre de vie	88



RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023

Directeur de la publication : Cécile Zammit-Popescu
 Rédaction : Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise
 Crédits photos : GPS&O • OTI Terres de Seine • Display • Arnaud Chabenat • Xavier Tondi • Juliette David
 P. Hatsadourian • Bazabuque • Eiffage construction • Alexandre Henriques • Aymeric Guillonnet
 Spirit • Floriane Pouzol • Compagnie Par Terre / Anne Nguyen • Mairie de Conflans-Sainte-Honorine
 Mairie de Mézières-sur-Seine • Mairie d'Épône • Mairie de Rosny-sur-Seine
 Design graphique : cominoe.com • Impression : Imprimerie Chauveau

Les temps forts de l'année



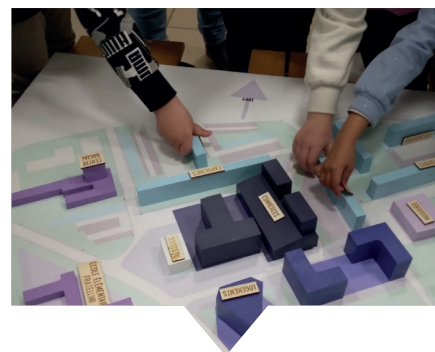
JANVIER

Élection de la Présidente et des membres du Bureau communautaire. Cécile Zammit-Popescu, Maire de Meulan-en-Yvelines et Conseillère départementale, élue à la tête de la Communauté urbaine. Entourée de quinze Vice-présidents et de huit Conseillers délégués, elle s'appuie sur un exécutif qui s'inscrit dans la continuité.



FÉVRIER

La Communauté urbaine inaugure la déchèterie d'Aubergenville autour de 2 priorités : l'amélioration des performances du réemploi et du recyclage, le confort et la sécurité de l'usager.



MARS

Rénovation urbaine du quartier du Parc à Vernouillet : lancement de la concertation. 2 500 habitants sont directement concernés par le renouveau de ce quartier. Entre ateliers participatifs et réunions publiques, résidents, commerçants, associations locales sont pleinement acteurs de leur futur cadre de vie.



AVRIL

Étape inter-régionale Île-de-France/Normandie du championnat de France de breaking. Les danses hip-hop font partie de l'ADN artistique du territoire. C'est pourquoi GPS&O et la Ville des Mureaux se sont naturellement positionnés comme le "Clairefontaine" du breakdance dans le cadre du label "Terre de jeux 2024".



© P. Hatsadourian

MAI

GPS&O réaffirme son soutien financier aux projets des petites communes. 52 communes de moins de 5000 habitants sont éligibles à ce nouveau fonds de concours qui peut contribuer aux financements de projets d'équipements ou de services de proximité, ou encore de travaux de rénovation énergétique.



JUIN

Première édition de la fête des piscines. Au programme de ces journées : aquazumba, aquatraining, structures gonflables... des activités gratuites pour tous les goûts et tous les âges au sein de 5 équipements aquatiques de la Communauté urbaine.

2022



JUILLET

Coup d'envoi du chantier d'aménagement du quartier de gare Eole de Villennes-sur-Seine. Des aménagements aux abords de la gare sont engagés pour préparer l'arrivée du RER E fin 2026.



AOÛT

Le stade nautique communautaire accueille les championnats de France de Canoë-Kayak. À l'occasion des toutes premières compétitions nationales de "short-race", près de 500 athlètes représentant une centaine de clubs venus de tout l'hexagone et des territoires ultra-marins ont pris le départ sur le stade nautique à Mantes-la-Jolie.



SEPTEMBRE

Eole Factory fait son OFF. Orchestrée par la Communauté urbaine, la quatrième édition du OFF du festival Eole Factory a fait étape dans 14 communes du territoire. Objectif : valoriser les talents locaux et promouvoir la pratique instrumentale.



OCTOBRE

Le premier "chaucidou" du territoire est installé à Andrésy. Transformant une route à deux voies en une seule chaussée centrale avec des bandes cyclables de chaque côté, cet aménagement cyclable renforce la sécurité des usagers. Situé à proximité de 3 gares et sur l'itinéraire de "La Seine à Vélo", il se prête aussi bien au "vélo loisirs" qu'au "vélo du quotidien".



NOVEMBRE

Record de participation à la 4^{ème} édition du Prix de l'entrepreneur. Environ 100 candidats sur la ligne de départ, 16 finalistes et 6 lauréats à l'arrivée ! Les entrepreneurs du territoire n'ont pas boudé cette quatrième édition. Le palmarès 2022 a récompensé des entrepreneurs ou porteurs de projet représentatifs de domaines d'activités variés.



DÉCEMBRE

Lancement du chantier d'aménagement du quartier de gare Eole à Aubergenville. Espaces publics repensés et végétalisés, accessibilité renforcée, sécurisation des voies de circulation... Démarrés pour une durée de 20 mois, les aménagements entrepris aux abords de la gare vont faciliter le quotidien des usagers.

Les temps forts de l'année



JANVIER

Nouvelles consignes de tri pour les emballages. Depuis le 1^{er} janvier 2023, l'ensemble des emballages en plastique et métal sont à jeter dans le bac jaune pour en permettre le recyclage. Plus simples, plus pratiques et mieux harmonisées, ces nouvelles règles de tri ont été accompagnées d'une campagne d'information sur l'ensemble du territoire.



FÉVRIER

Début des travaux de modernisation du réseau d'eau potable. Lancement de 12 mois de chantier à Vaux-sur-Seine et Evécquemont pour changer les réseaux actuels d'eau potable, résorber les micro-fuites et garantir un approvisionnement en eau pour les habitants. A la clé : 6 km de canalisations renouvelées en 2023 - 2024.



MARS

Campagne GPS&O pour l'acquisition d'un composteur individuel. GPS&O lance sa campagne 2023 de distribution de composteurs à tarif préférentiel. Quatorze journées de distribution et de formation ont été organisées au cours de l'année permettant d'équiper près de 2 000 foyers.



AVRIL

Adoption du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi). En adoptant son RLPi, la Communauté urbaine se dote d'un outil partagé pour mieux encadrer l'installation des publicités, des préenseignes et des enseignes sur le territoire.



MAI

Lancement d'une offre de trottinettes & vélos électriques en libre-service. Sept communes volontaires expérimentent une offre de micro-mobilité de l'opérateur TIER Mobility qui combine vélos et trottinettes électriques en libre-service. Forte de son succès, cette offre sera rapidement étendue pour bénéficier à 12 communes du territoire.



JUIN

Urbasolar : inauguration d'une centrale solaire. La Communauté urbaine et la commune de Triel-sur-Seine inaugurent Urbasolar, une centrale solaire de 19,5 MWc qui vient augmenter la production d'énergie d'origine renouvelable sur le territoire et alimentera 4 500 foyers en électricité.

2023



JUILLET

Plus de bornes de recharge électrique. GPS&O investit 2,20 M€ sur 4 ans pour étendre son réseau de bornes de recharge électrique. En 2023, 20 bornes ont été créées portant à 45 le nombre des communes disposant d'au moins une solution de recharge sur son territoire.



AOÛT

Lancement "Un mur, une œuvre" session 2023. Pour la 3^{ème} édition de cette opération artistique, 4 nouvelles communes ont été sélectionnées pour qu'un de leur bâtiment public serve de carte blanche à des artistes de street-art. Les fresques ainsi réalisées viennent compléter le parcours street-art du territoire.



SEPTEMBRE

Inauguration d'un 2^{ème} site Pi Cube. Après trois années réussies du dispositif Pi Cube, la Communauté urbaine ajoute une nouvelle pierre à sa politique de soutien à l'entrepreneuriat et aux projets innovants, avec l'inauguration d'un 2^{ème} site d'incubation à Achères.



OCTOBRE

Enlèvement des ordures ménagères : harmonisation des niveaux de service et des taux de taxe. Validation en Conseil communautaire des nouveaux niveaux de services de gestion des déchets et des taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) associés qui seront appliqués dans les communes du territoire en 2024.



Démonstration du dispositif sur un radiateur

NOVEMBRE

Signature d'un partenariat avec Voltalis pour réduire la facture de chauffage électrique. Avec GPS&O, Voltalis propose aux habitants et professionnels du territoire d'être équipés gratuitement d'un dispositif de pilotage intelligent de leur chauffage électrique pour alléger leur facture tout en participant à la réduction de l'empreinte carbone du territoire.



DÉCEMBRE

Inauguration du pôle gare de Villennes-sur-Seine. L'arrivée fin 2026 du RER E sur le territoire Grand Paris Seine & Oise se concrétise avec l'inauguration officielle du pôle gare Eole. Piloté par la Communauté urbaine, ce chantier est le premier à être finalisé de la série des pôles gare Eole du territoire à réaménager.



Nos ambitions et moyens d'actions



La gouvernance de GPS&O traduit des ambitions d'efficacité de l'action publique, de solidarité et de réciprocité territoriale. L'objectif est d'exercer des compétences et donc des missions de service public à l'échelon le plus pertinent. Pour conduire efficacement ses politiques publiques, la Communauté urbaine peut compter sur ses ressources humaines, l'expertise de ses services et sur une gestion budgétaire pragmatique qui favorise les économies d'échelle pour mieux répondre à l'inflation et aux contraintes.

VOS ÉLUS



François GARAY
7^e Vice-président
délégué aux politiques contractuelles
Maire • Les Mureaux



Pascal POYER
11^e Vice-président
délégué aux finances
Maire • Perdreauville



Michel LEBOUÇ
2^e Conseiller
délégué aux achats et à la commande publique
Maire • Magnanville



Jean-Marie RIPART
4^e Conseiller
délégué aux ressources humaines
Maire • Jambville



Jean-Claude BRÉARD
8^e Conseiller
délégué aux affaires générales
Maire • Vaux-sur-Seine



De nouvelles orientations

Si l'échelle de GPS&O est bien celle des grands projets, la loi nous impose l'exercice de compétences de proximité qui concernent directement nos habitants dans leur vie quotidienne et directement les maires et les élus communaux, qui restent leurs principaux interlocuteurs.

Cécile Zammit-Popescu,
Présidente de la Communauté
urbaine Grand Paris Seine & Oise

Le 20 janvier 2022, Cécile Zammit-Popescu, Maire de Meulan-en-Yvelines et Conseillère départementale du canton des Mureaux, a été élue Présidente de GPS&O à une large majorité (95 % des suffrages).

Dès son investiture, elle a affirmé sa volonté de conserver la composition de l'exécutif de 2020 en ajustant les délégations (cet exécutif a été modifié dans le courant de l'année 2022 en raison d'un décès et d'une élection municipale).

Elle a également proposé de poursuivre les politiques publiques conduites par GPS&O depuis sa création, en 2016, autour des 4 grands enjeux d'avenir pour le territoire :

- ▶ Le développement économique en participant activement au renouveau industriel du territoire ;
- ▶ L'accompagnement de l'arrivée du RER E avec la structuration des quartiers de gare et l'organisation ainsi que la diversification de l'offre de transports autour de ces futurs pôles de mobilité ;
- ▶ La valorisation de l'axe Seine au travers de projets relatifs à l'attractivité touristique comme à la logistique fluviale ;
- ▶ La transition écologique et énergétique, en tant que fil rouge devant irriguer l'ensemble des projets de la Communauté urbaine.

Toutefois, elle a souhaité replacer la proximité au cœur de son mandat, en première priorité, avec l'objectif clair d'améliorer les performances des services du quotidien assurés par la Communauté urbaine, en particulier l'assainissement et l'eau potable, la gestion des déchets et la voirie.

La Présidente s'est aussi engagée à renouveler les modes de gouvernance de la Communauté urbaine pour mieux impliquer les maires dans les décisions, leur donner plus de marges de manœuvre et introduire plus de souplesse dans l'exercice des compétences de proximité.

Ces nouvelles orientations politiques ont été appliquées dès 2023, dans la gestion de deux dossiers majeurs : l'harmonisation des taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et la réorganisation de la compétence voirie. Ils ont donné lieu à de nombreuses heures de travail de groupes d'élus volontaires qui ont pu soumettre leurs propositions et solutions à leurs collègues maires. Pour les déchets, sur la base d'une offre socle obligatoire pour l'ensemble des communes, la méthode mise en place a donné la liberté aux maires de choisir, entre différents niveaux de prestation, la formule qui leur semble le mieux répondre aux attentes de leurs habitants. Concernant la voirie, la question de l'exercice de certaines compétences par les communes pour le compte de la Communauté urbaine a également fait l'objet d'une concertation avec chaque maire.

Instances communautaires

LE BUREAU



Cécile Zammit-Popescu
Présidente



Suzanne Jaunet
1^{re} Vice-présidente
déléguée aux espaces publics
et aux relations aux communes



Sandrine Dos Santos
2^e Vice-présidente
déléguée au tourisme



Franck Fontaine
3^e Vice-président
délégué au
développement durable



Sabine Olivier
4^e Vice-présidente
déléguée au sport



Laurent Brosse
5^e Vice-président
délégué à la culture



Fabienne Devèze
6^e Vice-présidente
déléguée à l'habitat et aux
relations avec le monde
agricole



François Garay
7^e Vice-président
délégué aux politiques
contractuelles



Annette Peulvast-Bergeal
8^e Vice-présidente déléguée
à l'enseignement supérieur



Gilles Lécole
9^e Vice-président
délégué à l'eau et à
l'assainissement



Pierre-Yves Dumoulin
10^e Vice-président
délégué à l'aménagement
et au projet Eole



Pascal Poyer
11^e Vice-président
délégué aux finances



Stéphan Champagne
12^e Vice-président
délégué à la gestion
des déchets



Yann Perron
13^e Vice-président
délégué à l'axe
Seine



Eddie Aït
14^e Vice-président
délégué aux
mobilités



Raphaël Cognet
15^e Vice-président
délégué au développement
économique



Maryse Di Bernardo
1^{re} Conseillère
déléguée à l'urbanisme



Michel Lebouc
2^e Conseiller
délégué aux achats et à la
commande publique



Catherine Arenou
3^e Conseillère déléguée
à la politique de la ville



Jean-Marie Ripart
4^e Conseiller délégué
aux ressources humaines



Evelyne Placet
5^e Conseillère déléguée
au foncier



Dominique Turpin
6^e Conseiller délégué
à l'éclairage public



Djamel Nedjar
7^e Conseiller délégué
au numérique



Jean-Claude Bréard
8^e Conseiller délégué
aux affaires générales



DÉLIBÉRATIONS votées par le Bureau communautaire

- ▶ 105 en 2022
- ▶ 149 en 2023

Le Bureau communautaire est l'instance qui réunit le Président, les Vice-présidents et les Conseillers délégués. Le Conseil communautaire délègue une partie de ses attributions, et notamment celles liées aux affaires courantes, au Bureau communautaire ou au Président, dans le respect de la réglementation. Outre l'examen et le vote de délibérations, c'est un lieu d'échanges privilégié des membres de l'exécutif, celui-ci étant composé en fonction des équilibres politiques de l'assemblée.

Les Commissions font partie intégrante du circuit décisionnel puisqu'elles débattent et peuvent amender les projets de délibérations avant leur passage en assemblée délibérante. Certains sujets nécessitant des travaux d'investigation, de réflexion, de concertation de plusieurs mois, des ateliers sont mis en place (groupe de travail voirie, groupe de travail déchets...).

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE GRAND PARIS SEINE & OISE
MANDATURE 2020-2026



73 communes
4 pôles urbains
45 communes rurales de moins de 2000 habitants

424 510 habitants

répartis sur un territoire de 500 km² (820 habitants/km²)



141 conseillers communautaires représentent les 73 communes.

Le Conseil communautaire réunit les 141 Conseillers communautaires, fléchés lors des élections municipales de 2020. C'est le lieu où sont votées les décisions qui entérinent les politiques publiques proposées par l'exécutif. Il se réunissait chaque mois en 2022 et s'est réuni tous les deux mois en 2023.

La Conférence des Maires, présidée par la Présidente de la Communauté urbaine, est un espace de dialogue et de réflexion qui réunit les 73 maires des communes membres de GPS&O. Cette réunion à huis clos s'inscrit dans la proximité afin de concerter, discuter et débattre ensemble sur les projets structurants du territoire. Elle a vocation à partager les grands enjeux communs et à dessiner des solutions opérationnelles. La Conférence des Maires permet la proactivité des maires des communes de la Communauté urbaine, discutant et agissant ensemble lors de ces réunions ponctuelles. Chaque maire peut s'exprimer pleinement et librement.

Ces deux dernières années, 8 Conférences des Maires ont eu lieu.

Le Conseil en Développement (CoDev), créé en 2018, se compose d'une cinquantaine de membres bénévoles : femmes, hommes, actifs ou retraités, qualifiés ou simples usagers du territoire issus de tous les secteurs. C'est une instance citoyenne qui enrichit la réflexion des élus.

Ces deux dernières années le CoDev a apporté son éclairage sur des sujets structurants du territoire :

- ▶ En 2022, sur saisine de la Présidente durant la phase de concertation du projet de territoire, le CoDev a apporté son éclairage via un avis remis le 26 septembre 2022. Dans la foulée, il a apporté son expertise à propos de la rédaction du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi), en utilisant une méthode comparative avec six autres intercommunalités afin d'évaluer le juste équilibre entre attractivité économique et préservation de l'environnement.
- ▶ En 2023, la Présidente a saisi le CoDev sur deux sujets : le bilan du PLHi à mi-parcours et la sensibilisation à l'écologie dans les quartiers en politique de la ville.



Composition du Conseil

En 2023, GPS&O compte
141 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES
parmi lesquels 71 maires.



57,8 ANS
de moyenne d'âge



35,5%
de femmes



64,5%
d'hommes

« Le fonctionnement de nos instances, contraint par le cadre légal, s'appuie toutefois largement sur notre pacte de gouvernance issu d'un travail de concertation entre élus communautaires. Il contribue à fluidifier les relations entre les communes et l'intercommunalité et c'est dans cet esprit que désormais, la Conférence des maires valide les projets structurants avant leur vote en Conseil communautaire. »

Jean-Claude Bréard,
Conseiller délégué
aux affaires générales

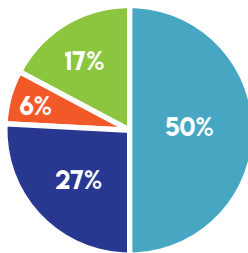


Relations aux usagers

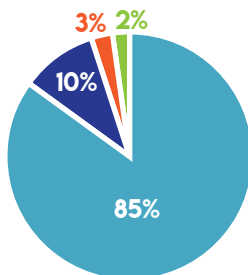


21 000 APPELS EN 2023,
c'est plus de 80 appels
traités par jour !

ACCUEIL PHYSIQUE



ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE



- Habitants
- Entreprises
- Collectivités et institutions
- Agents

Un service qui a trouvé son public

Ces deux dernières années, l'unité information usagers de la Communauté urbaine a su consolider sa vocation en s'inscrivant dans une démarche d'évaluation et d'amélioration continue du service d'accueil. Sa structure, évolutive, s'est renforcée depuis 2021 pour mieux répondre aux besoins et attentes des habitants, de plus en plus nombreux à se tourner vers la Communauté urbaine.

L'accueil téléphonique a été le service le plus sollicité par les habitants et professionnels du territoire avec près de 21 000 appels traités en 2023, soit **7 000 de plus qu'en 2022**.



Répondre plus rapidement, plus efficacement et plus simplement aux questions des usagers

L'accueil s'est organisé avec les directions générales de la Communauté urbaine pour monter en compétences (foire aux questions, fiches explicatives, liens ressources...) sur les sujets de préoccupation des habitants et fournir les premiers éléments de réponse. Le taux de réponses directes fournies par l'unité information usagers a ainsi augmenté progressivement ces deux dernières années, atteignant **une croissance de plus de 230 % entre 2021 et 2023**.



En 2023, les domaines les plus demandés sont :



Consciente que certaines questions nécessitent un accompagnement plus poussé, la Communauté urbaine a également **renforcé ses capacités d'accueil physique des usagers** (multipliés par 3 depuis 2022). C'est en partie le résultat du **partenariat avec le pôle logement** qui a permis aux chargés d'accueil de soutenir une partie de l'accompagnement fourni par les gestionnaires du logement sur les différents points d'accueil logement du territoire.

Les téléservices plus opérationnels que jamais

Près d'une trentaine de téléservices ou formulaires sont à la disposition des particuliers, des entreprises et des associations sur des thèmes variés (déchets, culture, sport, eau, tournage de film, subventions...). Ces téléservices sont accessibles 7 jours sur 7, 24h sur 24, depuis la plateforme de démarches en ligne du site Internet de la Communauté urbaine (demarches.gpseo.fr).

Environ 35 500 démarches en ligne par an ont été effectuées par les usagers en 2022 et 2023.



5 456
ACCUEILS PHYSIQUES
EN 2023,
soit environ
22 accueils par jour

PRÈS D'1/3
concerne des
demandes de logement





Budget

Le budget 2023 illustre l'engagement fort de la Communauté urbaine auprès des communes et en faveur des services de proximité. Il se caractérise par une augmentation de près de 20 % des dépenses d'équipement dont une grande part pour la voirie. Par la mise en œuvre des politiques publiques liées à ses compétences, c'est plus de 75 % des dépenses de la Communauté urbaine qui sont redistribuées directement ou indirectement dans les territoires des communes de GPS&O.

Pascal Poyer,
Vice-président délégué
aux finances

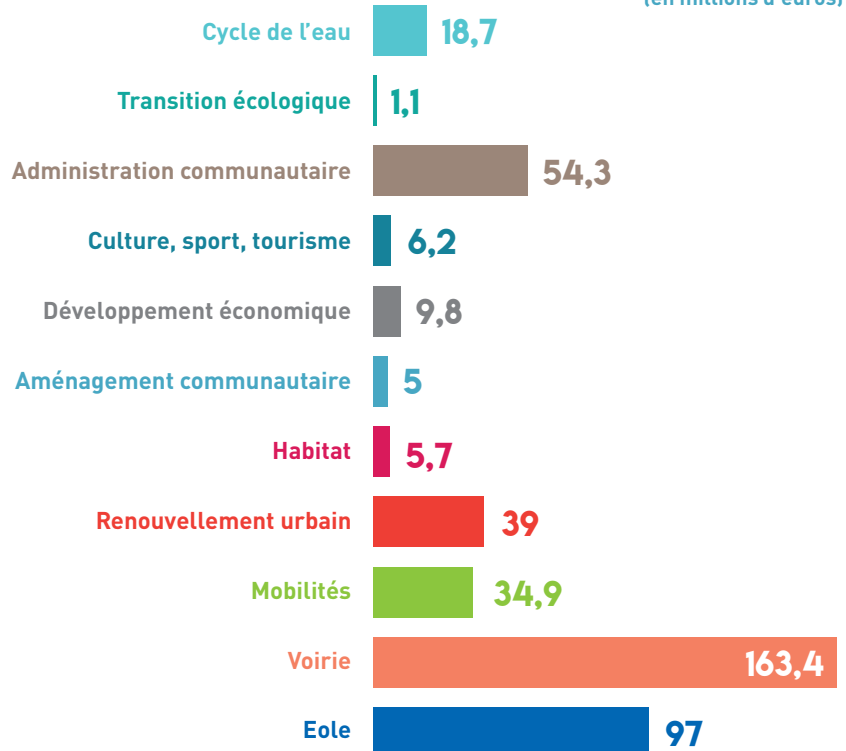
Les principaux axes du plan pluriannuel d'investissement 2023-2026

GPS&O a mis en place un plan pluriannuel d'investissement pour les années 2022 à 2026. Actualisé chaque année, ce PPI permet à la Communauté urbaine d'optimiser ses dépenses au travers de la définition de ses priorités, de l'analyse de la faisabilité des projets et de la mise à jour du programme de financement.

En 2023, le PPI a été actualisé pour mieux répondre aux enjeux du territoire.

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2023-2026

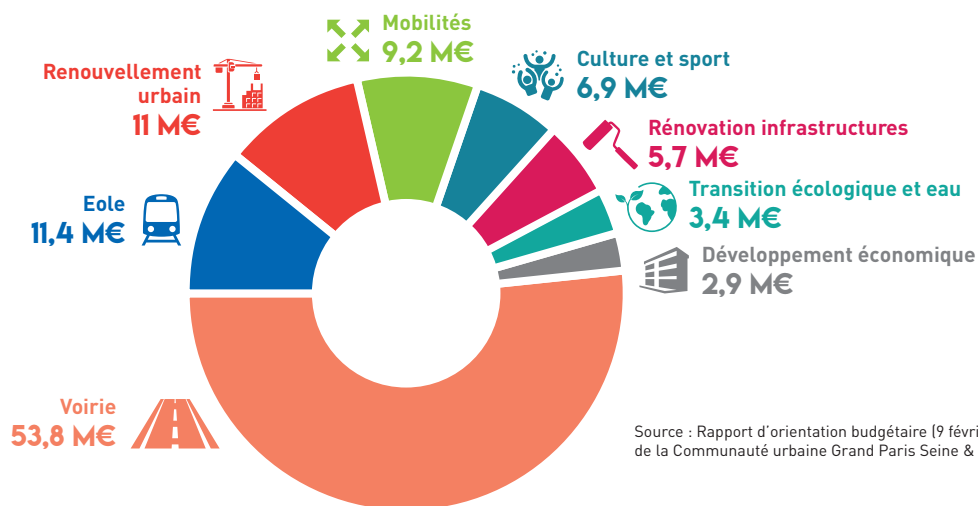
(en millions d'euros)



Le budget primitif 2023

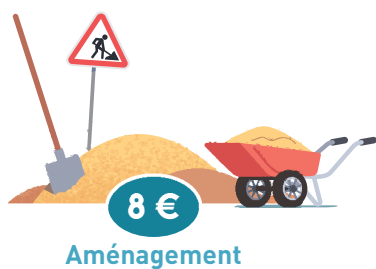
Les élus ont adopté le budget primitif 2023 de la Communauté urbaine lors du Conseil communautaire du 6 avril 2023. Son montant consolidé s'élève à 747 M€ dont 486 M€ consacrés au budget principal. Ce budget marque la volonté de poursuivre les ambitions du mandat, en dépit de l'augmentation du prix de l'énergie, de la hausse des coûts des matières premières et des taux d'inflation (entre 4 et 5 % fin 2023).

PRINCIPAUX AXES D'INVESTISSEMENT 2023



Source : Rapport d'orientation budgétaire (9 février 2023) de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise

POUR 100 € DÉPENSÉS



Faire face à l'inflation

Les dépenses de fonctionnement subissent encore les effets de l'inflation (3,7 % au niveau national), conjugués à l'impact des hausses successives des points d'indice salarial en 2022 et 2023, avec une projection de + 6 % sur l'ensemble de l'année, soit + 13 M€.

L'énergie est encore un poste en progression avec :

- ▶ + 10 % en électricité, soit + 0,6 M€ ;
- ▶ + 300 % en gaz, soit + 1,3 M€ ;
- ▶ + 20 % pour l'éclairage public, soit + 0,8 M€.

« Dans le domaine de la commande publique, le nombre de marchés attribués est en augmentation, traduisant une activité en hausse : pour 177 marchés en 2021, 237 et 221 ont respectivement été attribués en 2022 et 2023. L'attribution des marchés tient compte de plusieurs critères, dont bien évidemment le prix mais également la valeur technique des prestations, ainsi que leur dimension environnementale. Notre objectif est d'assurer une qualité de service optimale en retenant l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères énoncés. »

Michel Lebouc, Conseiller délégué aux achats et à la commande publique

Investir dans les équipements communautaires et assurer leur entretien et rénovation

En 2023, les dépenses d'équipements votées au budget primitif du budget principal augmentent de 21,2 M€ (+19,8 %) par rapport à 2022, avec une prévision de 128,3 M€ (report compris), et ce, sans recourir à des prêts bancaires.

De plus, la rénovation des piscines d'Andrésy et de Meulan-en-Yvelines, du théâtre de La Nacelle à Aubergenville, représentant un montant global de près de 12 M€ (dont 4 M€ en 2023), permettra une amélioration de leur performance énergétique. Les rénovations des équipements communautaires se poursuivront sur le mandat et au-delà. Elles viennent conforter les objectifs du décret tertiaire visant à réduire les émissions de carbone de l'ordre de 40 % à l'horizon 2030, puis 50 % en 2040 et enfin 60 % en 2050.

A noter qu'en vue de la préparation des JO de Paris en 2024, le stade nautique international à Mantes-la-Jolie bénéficiera de travaux à hauteur de 2,2 M€, dans la perspective d'accueillir des séances d'entraînement d'aviron.

Des moyens supplémentaires pour agir

L'instauration d'un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), fixé à 6 %, a été voté lors du Conseil communautaire du 17 février 2022 pour permettre à la Communauté urbaine d'assurer ses missions et de poursuivre ses investissements en faveur de projets d'intérêt général. Cette disposition a permis à GPS&O de restaurer ses capacités d'autofinancement en limitant son recours à l'emprunt et d'anticiper au mieux l'avenir en disposant de ressources stables en mesure d'amortir les aléas de l'inflation pour sécuriser les financements de ses investissements.



Démarrage des travaux au stade nautique international

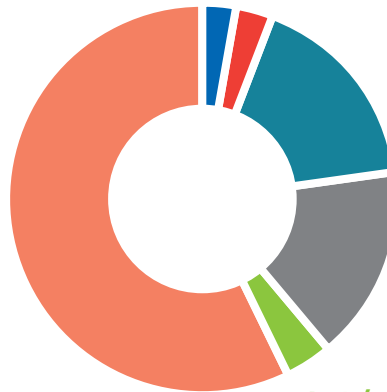


RECETTES RÉELLES DU BUDGET PRINCIPAL 2023

3 % / RÉGION, DÉPARTEMENT
Subventions et participations

3 % / COMMUNES
Compensation des compétences transférées

57 % / ÉTAT
Fraction de TVA (en remplacement de la taxe d'habitation et de la cotisation sur la valeur ajoutée), Dotation globale de fonctionnement (DGF), Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), subventions...



17 % / MÉNAGES
Taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences, taxe de séjour, produits de services (piscines, patinoires, culture, parking)

16 % / ENTREPRISES
Cotisation foncière des entreprises (CFE), Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER), loyers

4 % / DIVERS
Subventions ADEME, ANAH, FEDER, cessions foncières, remboursement des charges de structures par les budgets annexes

Source : Budget primitif du budget principal 2023 de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise



La plupart des projets de la Communauté urbaine nécessitent une recherche systématique de financements auprès de nos partenaires. Entre 2022 et 2023, 48M€ ont été sollicités auprès de l'Etat, de la Région ou du Département. Dernièrement, nous avons obtenu des financements européens à hauteur de 6,4 M€ pour des projets divers (numérique, biodiversité, économie-circulaire, rénovation thermique) portés par GPS&O mais aussi par les communes, bailleurs et associations.

François Garay,
Vice-président délégué aux politiques contractuelles



Ressources humaines



1 009

AGENTS PERMANENTS

Evolution du nombre d'agents ces dernières années

31/12/2021 ► 991

31/12/2022 ► 965

31/12/2023 ► 1 009

La 1000^{ème} employée GPS&O

Arrivée en avril 2022 pour un stage, Katia Achab a poursuivi avec un apprentissage d'un an, complétant avec succès son second Master. Très heureuse de son expérience, l'architecte, et dorénavant aussi urbaniste, est depuis peu Cheffe de projet au sein de la Planification urbaine, où elle est devenue la 1000^{ème} collègue.

“La Communauté urbaine a joué un rôle déterminant dans l'évolution de ma carrière. L'apprentissage est une belle initiative de la part de GPS&O et une opportunité pour la jeunesse. Cela m'a permis de concrétiser mes études dans l'urbanisme tout en mettant à profit mes compétences et mon expérience antérieure en tant qu'architecte.”

Katia Achab,
1000^{ème} agent de GPS&O

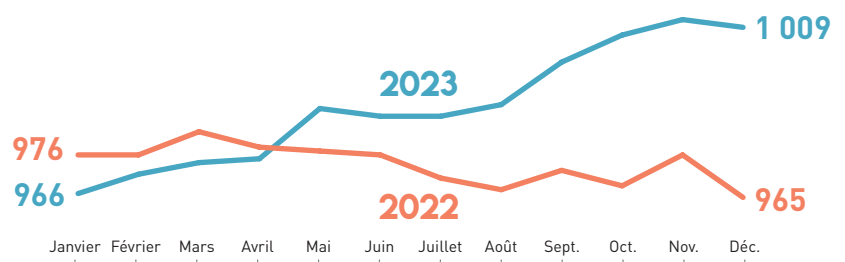
Des moyens humains pour agir



Journée d'accueil des nouveaux arrivants

Dès 2022, le sujet de l'attractivité et de la fidélisation des équipes a été un enjeu majeur des politiques de ressources humaines de GPS&O. Une dynamique d'intégration des nouveaux arrivants et d'accompagnement des équipes a été initiée afin de renforcer la cohésion autour de valeurs communes et de favoriser la transversalité dans une logique permanente d'amélioration de la qualité de service. La hausse des effectifs présents en 2023 démontre l'efficacité de la politique RH de la Communauté urbaine. Les process d'accueil des nouveaux arrivants, l'amélioration des conditions d'emploi et le suivi de leurs parcours sont autant d'éléments qui ont permis de dépasser les 1000 agents au service de la Communauté urbaine.

EFFECTIFS PERMANENTS 2022 VS 2023



Accueillir des apprentis pour s'ouvrir à un vivier de jeunes talents

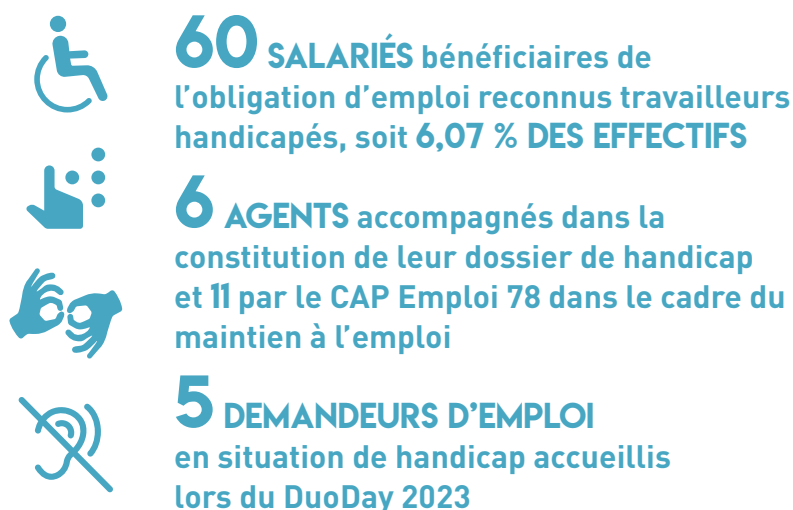
Publication des offres sur LinkedIn, dispositif d'accueil des nouvelles recrues, formation des maîtres d'apprentissage pour fixer le cadre de travail des étudiants et faire le lien avec leur établissement.... La politique de recrutement des apprentis de la Communauté urbaine s'est grandement développée ces deux dernières années et a largement contribué à la bonne adaptation des 17 apprentis qui ont épaulé les services entre 2022 et 2023.

Pour mettre ses apprentis sur le devant de la scène, Grand Paris Seine & Oise a ainsi lancé, en 2023, la 1^{ère} édition de la Journée des apprentis. 17 apprentis et maîtres d'apprentissage ont été conviés lors d'un moment convivial pour faire connaissance, développer leur réseau mais aussi partager des suggestions aux équipes encadrantes. En 2023, la rémunération des apprentis a aussi été revalorisée de 6 %, une volonté politique pour gratifier ces jeunes talents !



Accessibilité et maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap

La Communauté urbaine a encouragé et développé des actions pour le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap par la prise en charge des aménagements de poste, des prothèses-orthèses ainsi que diverses actions de sensibilisation, comme lors des "Semaines européennes du handicap" et du DuoDay.



QUI SONT NOS AGENTS ?

45 ANS
de moyenne d'âge

55 % de fonctionnaires **45 %** de contractuels



58 %
d'hommes



42 %
de femmes

60 % des postes de cadre et **50 %** des postes de direction sont occupés par une femme

En 2022, des mesures ont été mises en œuvre pour attirer et fidéliser de nouveaux talents au sein de la Communauté urbaine. L'amélioration de la qualité de service passe nécessairement par l'accueil de nouvelles compétences au sein de nos effectifs. La marque employeur GPS&O commence à s'installer avec des équipes qui apportent en expertise, qui augmentent leur capacité à faire, tout en restant au service des communes et en co-construisant avec elles les projets du territoire. Cette politique porte ses fruits en 2023 avec un turn-over qui baisse substantiellement et un recrutement accru.

Jean-Marie Ripart,
Conseiller délégué
aux ressources humaines



Nos actions pour développer les services de proximité

2



Gestion des eaux usées et distribution d'eau potable, aménagement et entretien des voiries, ramassage et valorisation des déchets, autant de sujets que la Communauté urbaine encadre au bénéfice des communes et des habitants. Elle supervise de nombreux chantiers pour garantir des infrastructures appropriées, soutient l'intermodalité des moyens de transport et développe de nombreuses actions pour conjuguer mobilité et environnement.

VOS ÉLUS



Suzanne JAUNET
1^{re} Vice-présidente
déléguée aux espaces publics
et relations aux communes
Achères



Gilles LÉCOLE
9^e Vice-président
délégué à l'eau et à l'assainissement
Maire • Aubergenville



Stéphane CHAMPAGNE
12^e Vice-président
délégué à la gestion des déchets
Maire • Saint-Martin-la-Garenne



Eddie AÏT
14^e Vice-président
délégué aux mobilités
Maire • Carrières-sous-Poissy



Dominique TURPIN
6^e Conseiller
délégué à l'éclairage public
Maire • Nézel



Maîtrise des déchets

Sur le dossier complexe de la gestion des déchets, je salue l'action de la présidente qui a su démontrer sa capacité à allier le discours à la méthode. C'était un des engagements forts de son mandat, et elle le concrétise aujourd'hui en donnant plus de souplesse aux maires dans le cadre de l'harmonisation de la TEOM. Elle nous a donné les moyens de mettre en place les espaces de dialogues nécessaires à la réflexion collective et à la consultation de tous pour respecter les choix de chacun.

Stéphan Champagne,
Vice-président délégué
à la gestion des déchets

Harmonisation des niveaux de service et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Chantier majeur entrepris dès 2022 par Grand Paris Seine & Oise, la démarche d'harmonisation des taux de TEOM a été entérinée pour une entrée en vigueur prévue au 1^{er} janvier 2024. En ligne de mire, la poursuite de 3 objectifs majeurs :

- ▶ Répondre aux exigences de la réglementation nationale
- ▶ Harmoniser les taux pour une équité de traitement entre communes sur le territoire
- ▶ Viser un rééquilibrage budgétaire de la compétence déchets.

Les solutions proposées par la Communauté urbaine pour mettre en place une politique tarifaire harmonisée, équitable et supportable pour l'habitant résultent d'une dynamique de co-construction avec les maires.



Gestion des déchets

NIVEAUX DE SERVICES / TAUX DE TEOM CHOISIS PAR LES MAIRES

Entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2024

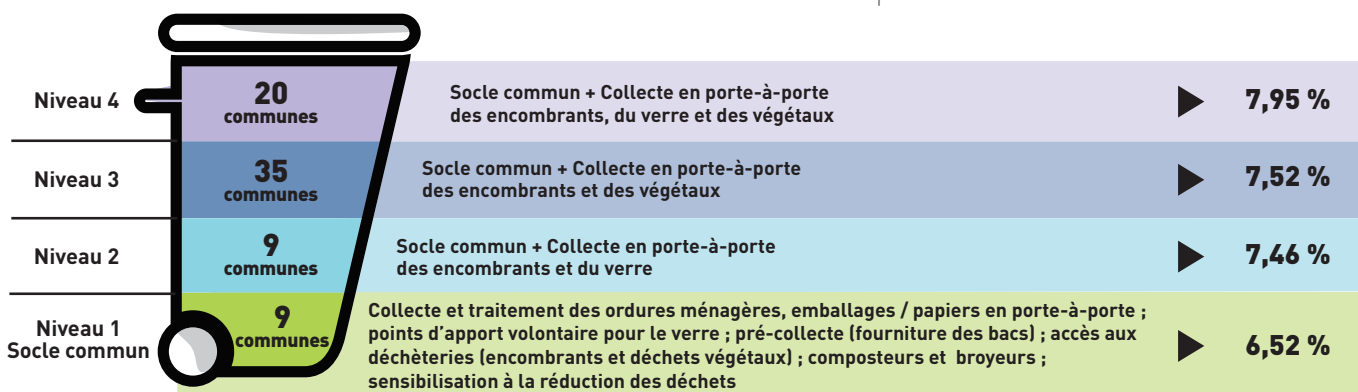
Ces orientations, issues d'un groupe de travail constitué d'élus représentatifs du territoire et des différentes tendances politiques, ont été validées à l'unanimité lors de la Conférence des maires du 8 juin 2023 et ont recueilli une très forte majorité lors du Conseil communautaire du 29 juin 2023 (120 voix pour).

Tout en répondant à l'obligation réglementaire d'harmonisation qui incombe aux EPCI (loi NOTRE), cela a également permis de mettre fin à la coexistence sur le territoire de 30 taux de TEOM, hérités des 6 intercommunalités qui ont préfiguré la Communauté urbaine. En corrélant le niveau de service au taux de TEOM, il a ainsi été permis de remédier à un défaut d'équité de traitement entre les communes, puisque jusqu'à présent les taux les plus élevés ne correspondaient pas toujours au plus haut niveau de service rendu à l'habitant.

Le groupe de travail a abouti à la proposition de choisir entre 4 niveaux de service sur la base d'une offre socle et de prestations optionnelles, ajustés à 4 taux de TEOM unifiés.

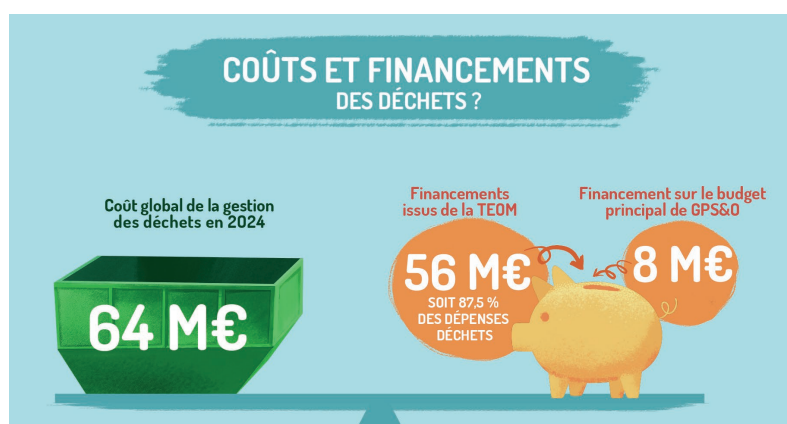


Choix du niveau de service par commune



Les maires des 73 communes du territoire se sont positionnés sur la formule la plus adaptée aux besoins de leurs habitants. Leur choix a été validé lors du Conseil communautaire du 12 octobre 2023, pour une application en octobre 2024. Pour 55 communes, l'harmonisation du taux avec le niveau de service retenu s'est traduit par une augmentation de la TEOM. Pour amortir cette hausse pour les ménages, GPS&O redistribue à ces communes, au titre des attributions de compensation (AC), 7,2 M€ par an.

Le déficit structurel de 16,7 M€ du budget déchets, lié notamment à la hausse de la taxe sur les activités polluantes, sera en partie compensé par la recette issue de la TEOM qui augmentera de 9,2 M€ en 2024. Afin que la résorption des 8 M€ de déficit résiduel ne constitue pas une nouvelle forme de pression fiscale sur les habitants, le Conseil communautaire a fait le choix qu'il soit encore absorbé par le budget principal de GPS&O.





2,8 M€
D'ÉCONOMIE PAR AN
grâce à la fin
des exonérations

La fin des exceptions en matière de gestion des déchets non-ménagers

Parce que la réduction des déchets est l'affaire de tous, GPS&O a mis en œuvre des mesures à destination des professionnels (commerces, industries, administrations...) pour les inciter au tri et au recyclage des déchets. Le Conseil communautaire a ainsi voté la fin des exonérations de TEOM et l'exclusion de la prise en charge par le service public de gestion des déchets de tous les usagers professionnels qui produisent plus de 2 000 litres de déchets hebdomadaires (seuil actuel fixé à 20 000 litres). À ces mesures applicables progressivement en 2024 s'ajoute la suppression des redevances spéciales appliquées, à l'heure actuelle, de manière hétérogène et inéquitable sur le territoire.

Vers un opérateur unique

L'optimisation du coût des déchets passe également par le transfert de l'intégralité du traitement des déchets des 73 communes de la CU au syndicat intercommunal Valoseine (déjà opérateur pour 18 d'entre elles). Cette mesure a été entérinée au Conseil communautaire d'octobre 2023 pour une mise en œuvre dès 2025, avec en ligne de mire une économie potentielle de 600K€ par an.

12 CONSOMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLES



Nouvelles consignes de tri pour les poubelles jaunes

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les habitants de GPS&O appliquent de nouvelles consignes de tri : ils peuvent ajouter dans le bac jaune tous les emballages en plastique et tous les petits emballages en métal. Plus simples, plus pratiques, plus lisibles et mieux harmonisées sur le territoire national, ces nouvelles règles présentent des bénéfices sur le plan écologique comme sur le plan économique.

Ainsi, elles vont permettre de **mieux maîtriser les dépenses dans un contexte d'augmentation constante des coûts de gestion des déchets** (collecte et traitement). Aujourd'hui, 30 % des ordures ménagères pourraient être triées ou recyclées, soit 35 000 tonnes par an. Un gisement qui représente potentiellement un coût d'incinération évité de l'ordre de 4 millions d'euros et des recettes issues du recyclage estimées à près de 1,7 million d'euros.



Accompagnement et sensibilisation : leviers de la réduction des déchets

Au cours du dernier trimestre 2023, la Communauté urbaine a lancé une vaste opération de **sensibilisation au tri en porte-à-porte** auprès de 3000 foyers résidant en habitat collectif. Objectif : favoriser le recyclage en les informant sur l'extension des consignes de tri des déchets en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023. Cette opération s'est déployée d'octobre à décembre dans 5 communes.



GPS&O pour accompagner les habitants dans leurs changements d'habitude de tri (distribution du nouveau mémo-tri dans toutes les boîtes aux lettres, campagne d'affichage urbain tous supports, information en direction des communes, mise à jour progressive des consignes de tri sur les bacs et points d'apport volontaire, animations marchés et centres commerciaux...).

Parallèlement, la Communauté urbaine et l'association Énergies Solidaires ont proposé le **“Défi Presque Zéro Déchet !”**. Avec l'aide d'un coach d'Énergies Solidaires, les participants ont pu découvrir des astuces pratiques pour réduire leur production de déchets. Ateliers, conférences, visites, newsletters étaient au programme pour installer les bons gestes et les guider vers un mode de vie plus durable.

Des efforts qui payent !

Sur les deux dernières années, on note une réduction de la production de déchets significative sur le territoire.



118 000 TONNES
d'ordures ménagères
résiduelles gérées en 2021

105 000 TONNES
en 2023

Une très bonne nouvelle car le prix de la tonne d'ordures ménagères incinérée a quant à lui augmenté, passant de 117€/Tonne en 2022 à 130€/Tonne en 2023, en raison de l'augmentation des coûts d'exploitation et de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), fixée par l'État.

*“Autrement dit,
plus on trie, moins
ça coûte !”*





Déchèterie : un accès modernisé et simplifié

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les conditions d'accès des particuliers aux déchèteries communautaires sont facilitées : extension et harmonisation des horaires, création de pôles géographiques et ouverture durant certains jours fériés. L'objectif : avoir au moins une déchèterie ouverte près de chez soi. L'ambition portée par la Communauté urbaine est d'améliorer la qualité de ses services de proximité en renforçant l'offre aux usagers.

Parallèlement, GPS&O continue de moderniser ses accès en déchèterie en développant les systèmes automatiques de lecture de plaques minéralogiques.



AUBERGENVILLE : une déchèterie nouvelle génération

La déchèterie d'Aubergenville a bénéficié d'une rénovation complète en 2022, pour un montant d'1 M€ entièrement financé par GPS&O.

Résultat :

- ▶ 1 déchèterie à plat où les bennes sont posées à même le sol pour éviter tout risque de chute ;
- ▶ 1 circulation usagers facilitée et sécurisée grâce à la lecture de plaques minéralogiques ;
- ▶ 6 bennes compactrices ;
- ▶ 3 chargeurs Hulk ;
- ▶ 1 nouvel espace : une zone de réemploi qui permet l'échange d'objets entre usagers.



Parole d'habitant

"Ce n'était pas vraiment dans mes habitudes : je ne suis pas du genre à faire des brocantes et des videgreniers. Mais depuis que j'ai trouvé un joli miroir dans la zone de réemploi, j'ai pris le réflexe de venir déposer ici les objets encore en bon état, dont je ne me sers plus. C'est trop bête de les jeter si ça peut faire des heureux et être réutilisé par d'autres..."

Sébastien M., usager de la déchèterie de Gargenville



Premier équipement du territoire à proposer cette configuration, la déchèterie d'Aubergenville est devenue une référence dans le cadre du plan de modernisation des déchèteries piloté par GPS&O et Valoiseine qui ont poursuivi la rénovation de deux autres déchèteries en 2023 à Triel et Gargenville.



Broyage et compostage : un premier pas pour réduire ses biodéchets

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



Avec la loi relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire qui s'applique à compter du 1^{er} janvier 2024, il incombe à la Communauté urbaine, compétente en matière de gestion des déchets, d'étudier et identifier les solutions les plus pertinentes pour trier les biodéchets à la source et s'assurer que ceux-ci peuvent être valorisés et non mis en décharge. Actuellement, GPS&O développe déjà des solutions de gestion de proximité pour favoriser, quand cela est possible, le tri des biodéchets (hors déchets d'origine animale).

Opération broyage des végétaux et mise à disposition de bennes

Depuis l'automne 2021, la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise organise, conjointement avec plusieurs communes du territoire, une opération de broyage des déchets végétaux. Objectif : proposer une solution alternative aux habitants des communes ne disposant pas de collecte de déchets verts en porte-à-porte, tout en contribuant aux objectifs du programme local de réduction des déchets.



Campagnes GPS&O pour l'acquisition de composteurs

La Communauté Urbaine déploie d'ores et déjà des composteurs pour l'habitat pavillonnaire. Ce dispositif ne nécessite ni collecte, ni transport, ni traitement puisque le déchet est géré "in situ". Il est donc écologiquement et économiquement la solution la plus vertueuse. C'est pourquoi GPS&O a intensifié sa campagne 2023 de distribution de composteurs à tarif préférentiel. Quatorze journées de distribution ont été organisées, permettant d'équiper près de 2 000 foyers.

Le Conseil communautaire du 22 juin 2023 a également validé le renforcement de ce déploiement pour passer à 6000 composteurs par an à partir de 2024. L'objectif est de doter 70 % de l'habitat pavillonnaire avant 2030.

En 2023, 16 nouveaux sites de compostage partagé ont été implantés sur le territoire, permettant à des usagers résidant en habitat collectif de réduire leurs déchets. Le nombre de composteurs collectifs est porté ainsi à 95 sur le territoire de la Communauté urbaine.



20 € L'UNITÉ
(coût réel 61 €, soit 41 € pris en charge par GPS&O)
Contenance : 400 litres



Cycle de l'eau



Chasse aux fuites et entretien des réseaux

Une gestion optimisée de l'eau nécessite des infrastructures performantes. Le patrimoine des réseaux d'assainissement de la Communauté urbaine est par endroit vieillissant, son renouvellement et sa sécurisation représentent en ce sens un enjeu écologique, mais aussi de santé publique.



1 795 km
DE RÉSEAUX DE
CANALISATION
SUR LE TERRITOIRE

39,8 km de réseaux renouvelés
en 2022 et 2023

...

1,3 % de renouvellement des
canalisations d'eau potable par an
contre 0,58 % au niveau national

...

Rendement moyen de 90,3 %
soit 0,97 L / 10
perdu dans la nature
(moyenne nationale 2 L / 10)

Modernisation du réseau

GPS&O a fait de la "traque aux micro-fuites" une de ses priorités en matière de gestion de la ressource en eau. Pour maintenir en bon état l'ensemble du réseau d'assainissement de la Communauté urbaine, GPS&O a lancé en 2022 le diagnostic de ce patrimoine. Objectif : définir une programmation pluriannuelle des investissements nécessaires (mise aux normes des stations d'épuration, extension des réseaux d'assainissement dans des zones non desservies, réhabilitation des réseaux dégradés...). 49 chantiers de réhabilitation des réseaux d'assainissement, essentiellement sans tranchée et portant sur 27 communes, ont été entrepris en 2022 et 46 d'entre eux sont déjà achevés. Concernant les travaux d'extension, on dénombre 13 réseaux d'assainissement nouvellement créés sur les communes du territoire en 2022 et 2023.

Déploiement de la télérelève : traquer les fuites chez l'habitant

Les usagers de 27 nouvelles communes vont bénéficier d'un service de télérelève qui leur permet de disposer de leur consommation en temps réel et d'être alertés en cas de modification brutale de leur consommation, notamment en cas de fuite d'eau.



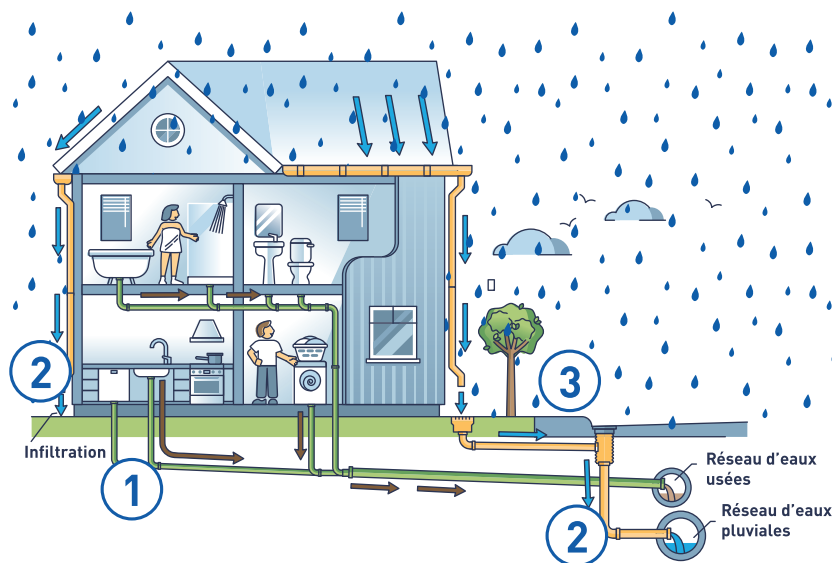
Les 27 communes bénéficiant de la télérelève

Poursuite de la mise en conformité des systèmes de collecte d'assainissement

Grand Paris Seine & Oise gère la collecte des eaux usées et pluviales sur l'ensemble des communes du territoire. Au quotidien, la Communauté urbaine entretient un réseau de canalisations de 1 795 km, le rénove et accompagne les particuliers dans la mise en conformité de leurs parties privatives.

Pour éviter la pollution des cours d'eau, la conformité des branchements des habitations est essentielle. Les mauvais raccordements conduisant à des rejets d'eaux usées dans les réseaux d'eaux pluviales ou des rejets d'eaux pluviales dans les réseaux d'eaux usées, peuvent nuire au milieu naturel et présenter un risque sanitaire. C'est pourquoi, Grand Paris Seine & Oise et l'Agence de l'eau Seine Normandie accompagnent les habitants du territoire dans leurs travaux de mise en conformité. Une aide financière allant jusqu'à 4 200€, sans conditions de ressources, s'applique aux propriétés dont le réseau est diagnostiqué non-conforme et bénéficiant de la création d'un collecteur public d'eaux usées dans la rue.

74 foyers ont déposé un dossier entre 2022 et 2023 et près de 70 % d'entre eux ont déjà bénéficié de l'accompagnement de la Communauté urbaine.



Des canalisations neuves pour VAUX-SUR-SEINE et EVECQUEMONT

En étroite collaboration avec les communes de Vaux-sur-Seine et d'Evécquemont, GPS&O a programmé un chantier d'envergure pour renouveler en 2023 – 2024 les réseaux actuels.

Au total, ce chantier a permis l'installation de 6 km de canalisations avec un triple objectif :

- ▶ résorber les micro-fuites dues à la dégradation du réseau ;
- ▶ assurer un approvisionnement en eau, même en cas de sécheresse en puisant moins dans les nappes phréatiques ;

- ▶ sécuriser le réseau face au risque de mouvements de terrain lié à la présence d'anciennes carrières.

Débutés sur la commune de Vaux-sur-Seine au mois de février 2023, les travaux s'échelonnent sur 12 mois, en 3 phases, pour un investissement de 3 567 000€ HT.



Visite du chantier du bassin de stockage de Limay



Un nouveau poste de refoulement et un bassin de stockage de restitution à Limay

Les 3 500 m³ du bassin permettront la mise en conformité du système de collecte de la station d'épuration à Limay. Ce chantier participe à la reconquête de la qualité de l'eau de la Seine et à la préservation des écosystèmes aquatiques. Lors d'épisodes pluvieux, il permettra de diviser par 3 le volume des déversements d'eau non traitée dans la Seine, soit une réduction de 233 000 m³ à 80 000 m³ par an. Montant total des travaux : 12,2 M€.



Qualité de l'eau : une eau plus douce à Vernouillet



Une nouvelle unité de décarbonatation a été mise en service sur la commune de Vernouillet en 2022. Elle permet l'alimentation en eau adoucie de 27 000 habitants situés dans les communes de Chapet, Verneuil-sur-Seine et Vernouillet. Capacité de production : 400 m³ / heure. Avec cette nouvelle installation, 271 000 habitants bénéficient de ce service dans 45 communes du territoire. Montant du projet : 4 956 398 €.

Par le déploiement de plusieurs unités d'adoucissement collectif sur le territoire, nous avons à cœur d'apporter un service optimisé et d'améliorer le confort au quotidien de tous les habitants. C'est un engagement fort de la Communauté urbaine, à cet égard, fin 2023, plus de 65 % de la population du territoire bénéficiera de ce service.

Gilles Lécole,
Vice-président délégué à l'eau et l'assainissement



Inauguration de l'usine de décarbonatation de Vernouillet

LA DÉCARBONATION : L'ADOUCCISSEMENT DE L'EAU POTABLE

COMMUNAUTÉ URBAINE GRAND PARIS SEINE & OISE



73

communes



420 000

habitants



227 500

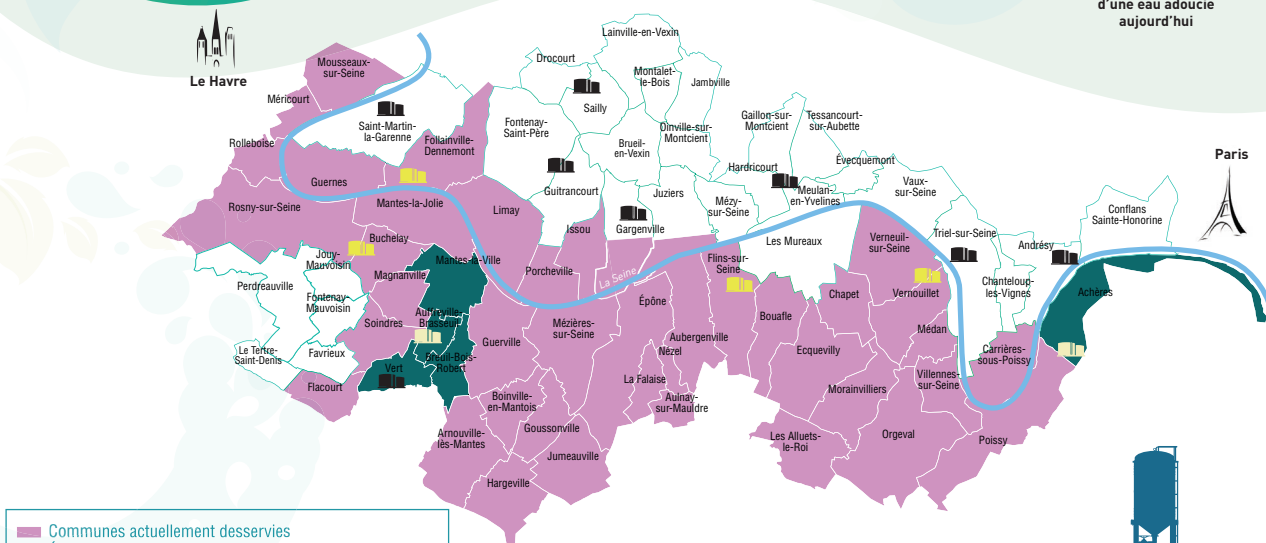
habitants bénéficient
d'une eau adoucie
aujourd'hui



Le Havre



Paris

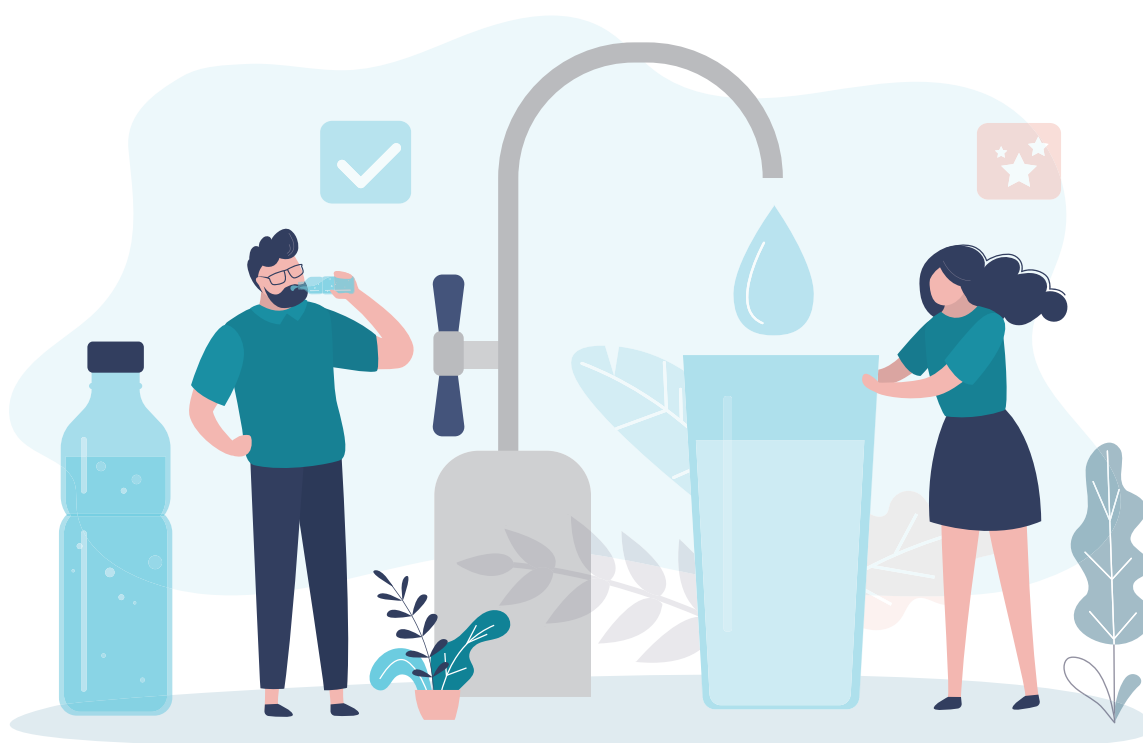


- Communes actuellement desservies
- Études en cours
- Unités de traitement d'eau potable
- Unités de traitement d'eau potable décarbonatée
- Unités de traitement d'eau potable décarbonatée en projet



4

unités de décarbonation
sur le territoire



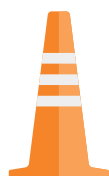


Espaces publics et voirie

La programmation de nos investissements permet à la Communauté urbaine de disposer pour la première fois d'une feuille de route sur les 5 ans à venir. En 2022, la priorité a été donnée au renforcement de nos moyens humains et financiers pour mettre en œuvre cette stratégie et également améliorer les services du quotidien. Avec le PPI, nous nous dotons collectivement, élus comme agents de GPS&O d'un cap pour améliorer le pilotage et la conduite des projets.

Suzanne Jaunet, Vice-présidente déléguée aux espaces publics et relations aux communes

Avec 1 400 kilomètres de voies et 54 680 points lumineux, la voirie est une compétence de proximité absolument majeure pour la Communauté urbaine et constitue l'un des premiers leviers de l'attractivité du territoire. Ce patrimoine nécessite un entretien quotidien et des travaux réguliers pour éviter des dégradations plus importantes de la chaussée, entraînant des chantiers d'envergure et plus lourds budgétairement.



Validation et exécution du Programme Pluriannuel d'Investissement

Fort de un diagnostic du patrimoine communautaire de voirie, initié dès l'année 2021 avec la mise en place d'un schéma directeur de voirie, la Communauté urbaine s'est dotée d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) afin de programmer les travaux d'entretien et de réhabilitation du patrimoine communautaire. Le PPI s'étend sur la période 2022-2026 et prévoit un investissement de plus de 100 M€ dédiés uniquement aux opérations de rénovation de voiries. Objectif : limiter la vétusté du patrimoine voirie et l'améliorer progressivement. Certaines voies sont restées plus de 40 ans sans aucun entretien.

De nombreux projets de requalification d'espaces publics – souhaités par les communes – ont pu démarrer ou être programmés grâce au travail d'anticipation et de planification concrétisé dans le PPI. Une douzaine d'opérations ont par ailleurs été programmées en 2023, en complément du PPI, à l'initiative de la Communauté urbaine. Ces chantiers correspondent à des voiries intercommunales dégradées, faisant office de liaisons entre plusieurs communes, à des travaux en réponse à des aléas ponctuels ou des interventions de concessionnaires.





Réfection totale, sur 3 km, de la route de la Chartre et de la rue de Juziers situées entre Juziers et Brueil-en-Vexin

Bilan positif pour les 2 premières années d'exécution

2022

76 OPÉRATIONS D'ENTRETIEN RÉALISÉES

...

Budget total : 9 914 235 € TTC

+

18 OPÉRATIONS DE RÉHABILITATION

(études et /ou travaux)

...

Budget total : 1 179 359 € TTC

2023

**115 OPÉRATIONS D'ENTRETIEN
PROGRAMMÉES**

105 opérations terminées

10 décalées au 1^{er} trimestre 2024

...

Budget total : 16 143 158 € TTC

+

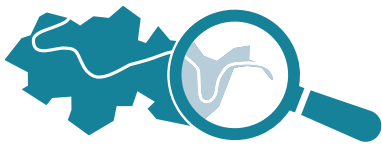
49 OPÉRATIONS DE RÉHABILITATION

(études et /ou travaux)

...

Budget total : 2 100 000 € TTC





Les Centres Techniques en action : quelques chantiers de 2023

Les centres techniques de GPS&O interviennent au quotidien pour entretenir et moderniser le cadre de vie des habitants du territoire. En lien étroit avec les services des communes, ils sont chargés d'intervenir chaque jour de l'année, pour la continuité du service public. Zoom sur quelques réalisations pilotées en 2023.

Traque des nids de poule et chaussées dégradées à LIMAY

- ▶ **Nature des travaux** : reprises ponctuelles de chaussées dégradées (nids de poule, petits affaissements, reprises de rives, pelades...)
- ▶ **Objectif du chantier** : étancher la chaussée pour pérenniser la structure ou la prolonger
- ▶ **Atouts de la réalisation** : une série d'interventions rapides, avec remise en circulation immédiate.
- ▶ **Durée** : mai à octobre 2023
- ▶ **Budget** : 160 000 €

Une conduite sereine et sans risque à MANTES-LA-JOLIE

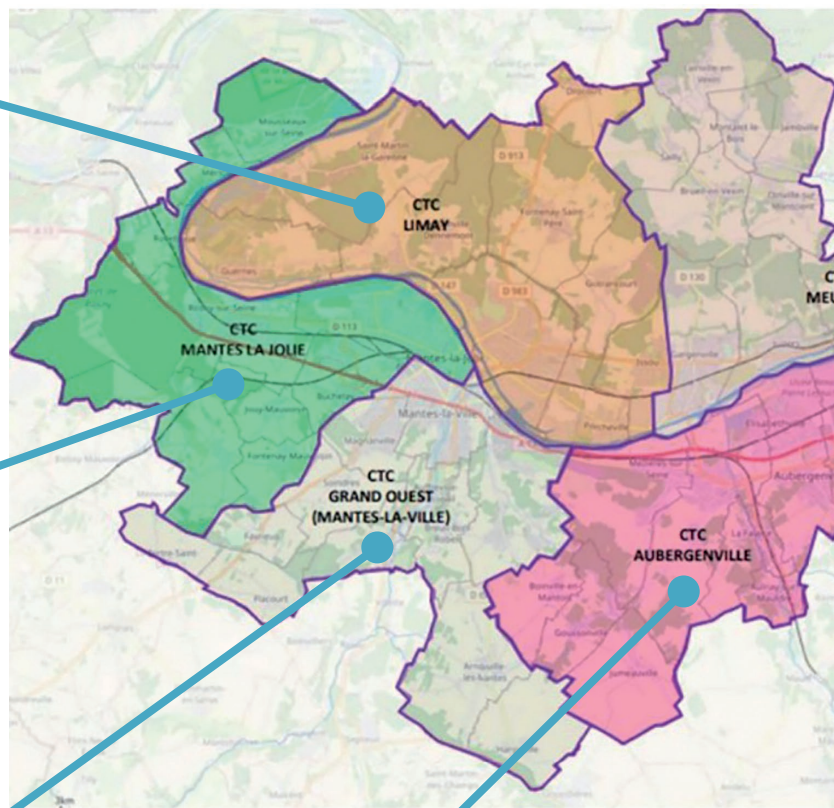
- ▶ **Nature des travaux** : réfection de la route, rue de l'Union à Mantes-la-Jolie, avec reprise complète du tapis, des trottoirs et des bordures en raison d'un état dégradé.
- ▶ **Objectif du chantier** : éviter les risques d'accidents causés par la chaussée déformée et gagner en confort de conduite.
- ▶ **Durée** : 4 semaines en juin 2023
- ▶ **Budget** : 210 000 €

Une circulation pacifiée sur une route départementale à MANTES-LA-VILLE

- ▶ **Nature des travaux** : réalisation de 2 plateaux surélevés et reprise des rampants d'un plateau existant.
- ▶ **Objectif du chantier** : sécuriser la circulation piétonne et cycliste en réalisant des aménagements pour limiter la vitesse dans le cadre de l'extension de la zone 30 déjà existante.
- ▶ **Atouts de la réalisation** : pacification de la circulation dans une voie à forte circulation, autrement classée route départementale.
- ▶ **Durée** : août à septembre 2023
- ▶ **Budget** : 155 393 €

Une allée rénovée et mieux éclairée à AUBERGENVILLE

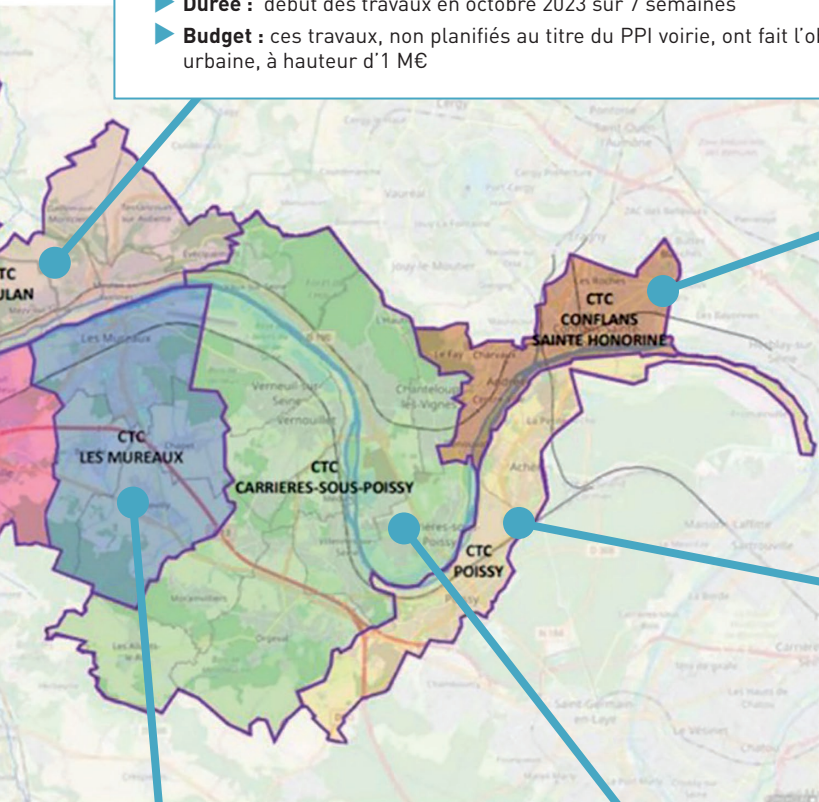
- ▶ **Nature des travaux** : réfection de voirie, reprise des trottoirs et remplacement des candélabres et lanternes, allée Sainte-Colombe à Aubergenville.
- ▶ **Objectif du chantier** : mise en sécurité des piétons et amélioration de l'éclairage public.
- ▶ **Durée** : 5 semaines en mai-juin 2023
- ▶ **Budget** : 145 000 €





Une rénovation innovante de la chaussée entre JUZIERS et BRUEIL-EN-VEXIN

- ▶ **Nature des travaux :** réfection totale, sur 3 km, de la route de la Chartre et de la rue de Juziers située entre Juziers et Brueil-en-Vexin.
- ▶ **Objectif du chantier :**
 - ▶ sécuriser la circulation des véhicules : réfection de la chaussée et harmonisation de sa largeur;
 - ▶ faciliter les déplacements piétons et cyclistes : mise en place de ralentisseurs et de marquage au sol, d'une signalisation dédiée (panneau de partage de la route) ;
 - ▶ limiter l'érosion et la déformation de la chaussée : traitement des eaux de ruissellement, curage des fossés et pose de bordures.
- ▶ **Atouts de la réalisation :** l'utilisation par la société Eiffage, en charge des travaux, d'un procédé innovant de retraitement de la chaussée et de recyclage des matériaux existants, a permis de mener un chantier "zéro déchet" et bas carbone, exécuté plus rapidement et pour un coût 2 fois moins cher qu'un chantier équivalent.
- ▶ **Durée :** début des travaux en octobre 2023 sur 7 semaines
- ▶ **Budget :** ces travaux, non planifiés au titre du PPI voirie, ont fait l'objet d'un financement exceptionnel et exclusif de la Communauté urbaine, à hauteur d'1 M€



Une chaussée neuve à ANDRÉSY

- ▶ **Nature des travaux :** réfection de la chaussée et des trottoirs rue des Martyrs de Chateaubriant à Andrésy.
- ▶ **Objectif du chantier :** dépose des bordures et assainissement, profilage des trottoirs, rénovation des entrées charretières, réalisation des enrobés sur la chaussée et marquage au sol.
- ▶ **Durée :** 3 semaines en juillet 2023
- ▶ **Budget :** 115 000 €

Réfection de chaussée, boulevard Victor Hugo à POISSY

- ▶ **Nature des travaux :** réfection complète de chaussée et ponctuellement de trottoirs, avec modification du stationnement et marquage cyclable.
- ▶ **Objectif du chantier :** préfiguration de l'itinéraire cyclable complémentaire au Tram13 en lien avec IDFM (retournement des places de stationnement, création d'un double sens cyclable et de stationnements vélos).
- ▶ **Atouts de la réalisation :** emploi d'une émulsion bitumineuse fibrée pour éviter la remontée des fissures.
- ▶ **Durée :** 23 octobre au 24 novembre 2023 (2 arbres à planter en 2024)
- ▶ **Coût des travaux :** 400 000 €

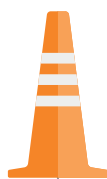
Un passage piéton sécurisé et accessible à BOUAFLE

- ▶ **Nature des travaux :** création d'un plateau surélevé et élargissement d'un trottoir, rue de l'Eglise à Bouafle.
- ▶ **Objectif du chantier :** réduire la vitesse des véhicules à l'approche du passage piéton. L'abaissement des bordures d'un passage piéton situé à proximité garantit une meilleure accessibilité des trottoirs pour les personnes à mobilité réduite (PMR).
- ▶ **Durée :** 2 jours
- ▶ **Budget :** 59 000 €

Faciliter la cohabitation avec les piétons, les bus et les vélos à CARRIÈRES-SOUS-POISSY

- ▶ **Nature des travaux :** réfection et structuration des chaussées entre la rue Daniel Blervaque et la RD 190 à Carrières-sous-Poissy.
- ▶ **Objectif du chantier :** mises aux normes des traversées piétonnes et du quai de bus. Création d'un chaudiou pour les vélos.
- ▶ **Durée :** de septembre à novembre 2023
- ▶ **Budget :** 778 180 €





Convention de délégation et harmonisation des dispositifs d'action avec les communes

Au terme d'une réflexion menée par des élus en 2022 dans le cadre du groupe de travail "voirie" et conformément aux nouvelles dispositions introduites par la loi 3DS, il a été décidé de ne pas subordonner la compétence voirie à la reconnaissance d'un intérêt communautaire mais d'envisager de confier contractuellement aux communes le demandant, des missions de gestion de l'entretien courant de la voirie. À cette fin trois catégories d'activité ont été définies, pouvant être exercées directement par les communes :



AUBERGENVILLE



FLACOURT



**BREUIL-BOIS-ROBERT
LES MUREAUX
LIMAY
MANTES-LA-JOLIE
MANTES-LA-VILLE
VERNOUILLET**



**MÉZY-SUR-SEINE
TRIEL-SUR-SEINE
SAILLY**



**LA PROPRETÉ
URBAINE**



**L'ENTRETIEN DES
ESPACES VERTS**
sur les dépendances du
domaine public routier
communautaire



**L'ENTRETIEN
COURANT DE
LA VOIRIE**

Dans ce cadre, les communes ont le choix de gérer la propreté urbaine et/ou l'entretien des espaces verts indépendamment de l'entretien courant de la voirie. Elles ne peuvent en revanche se voir confier l'entretien courant de la voirie indépendamment des missions de propreté urbaine et d'entretien des espaces verts.

Lors de la conférence des maires de mai 2022, sur les 73 communes de GPS&O, 62 ont réaffirmé leur adhésion aux services de la Communauté urbaine et seulement 11 ont souhaité recourir à une convention de délégation.

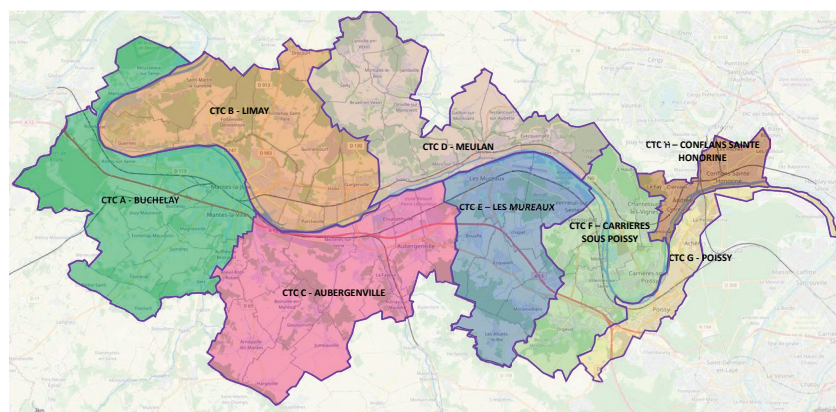
Des conventions fixant, pour 3 ans, le périmètre délégué (propreté, voirie, espaces verts), ainsi que les conditions de suivi d'activité, les attendus et les modalités financières, seront signées avec chacune des 11 communes concernées et effectives à compter du 1^{er} janvier 2024.



Vers une optimisation des missions des Centres techniques communautaires (CTC)

Afin de prendre en compte les activités qui seront exercées par les 11 communes dans le cadre de ces nouvelles conventions de délégation, mais aussi pour harmoniser et optimiser les missions dédiées aux centres techniques communautaires, une réorganisation des équipes a été opérée pour une application au 1^{er} janvier 2024. La Communauté urbaine recentrera les activités du service voirie dans 8 CTC au lieu de 9 tout en conservant les mêmes moyens pour améliorer la qualité de service.

Les futurs périmètres des 8 CTC ont été définis sur la base de plusieurs critères : les linéaires de voirie, le nombre d'habitants et les contraintes géographiques (notamment en cas de franchissement de Seine).



Concernant les équipes, les communes qui ont choisi la délégation déploieront leurs propres moyens humains et techniques nécessaires à l'exercice de la compétence choisie.

La réorganisation, côté Communauté urbaine, se fait à effectif constant. Ainsi, les agents en charge de la voirie de la Communauté urbaine ne changent pas d'employeur et conservent la même situation d'emploi (statut, engagement, rémunération fixe). Ils sont mobilisés sur d'autres missions, dans le respect du principe de mutabilité du service public et en adéquation avec leur grade, et viennent ainsi renforcer la capacité d'action de la Communauté urbaine sur la voirie.

Délégation de la compétence voirie : ce que dit la Loi

Entérinée en 2022, la loi dite "3DS" porte diverses mesures de simplification de l'action publique locale, notamment concernant les compétences des communautés urbaines en matière de voirie.

Ce texte prévoit notamment la possibilité pour les communautés urbaines de déléguer à leurs communes membres, par convention, la gestion de tout ou partie des équipements et services nécessaires à l'entretien de la voirie dont elles ont la charge. La compétence ainsi déléguée est exercée au nom et pour le compte de la Communauté urbaine.

Cette délégation n'est en aucun cas un transfert de compétence. En effet, la Communauté urbaine reste l'autorité compétente en matière de voirie, les communes devenant des prestataires œuvrant sous son autorité et pour son compte.





Eclairage public communautaire : réduire la facture

Au-delà de leur vertu environnementale, tous les travaux concernant le renouvellement et la maintenance de l'éclairage public constituent un vecteur essentiel du bon fonctionnement du réseau de transport (bus, voitures, vélos et même trottinettes ...), comme des déplacements des piétons. Cela contribue, non seulement à la sécurité des usagers, mais aussi à la qualité du cadre de vie sur notre territoire.

Dominique Turpin,
Conseiller délégué
à l'éclairage public

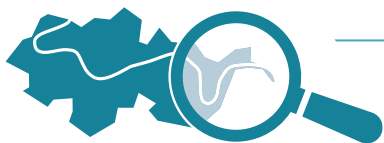


Chantier de remplacement de candélabres à Issou



Généralisation du passage à la LED

L'éclairage public représente plus de 80 % de la facture énergétique sous contrat pour la Communauté urbaine. Le marché global de performance énergétique (MGPe), lancé en 2020, prévoit à l'horizon 2028 le remplacement total des ampoules classiques par des LED (45 000 point lumineux concernés). A terme, l'objectif vise une réduction des consommations énergétiques de 9 000 000 KWh, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'une ville de plus de 4 000 habitants.



Sécurisation et modernisation d'un carrefour à feux à ECQUEVILLY

Cette intervention, qui entre dans le cadre du MGPe, a consisté à remplacer par des LED les ampoules du feu tricolore de l'un des 242 carrefours à feux du territoire. Alors qu'une ampoule classique a une durée de vie moyenne de 4 ans, celle d'une LED est estimée à 20 ans. En remplaçant, d'ici 2028, près de la moitié de son parc de feux tricolores par des LED, la Communauté urbaine poursuit un objectif de réduction de 65 % de sa consommation énergétique. Situé en agglomération, au carrefour de la RD43 et de la rue du Parc, ce feu intègre en outre un dispositif sonore pour faciliter et sécuriser les déplacements piétons et des personnes aveugles et mal voyantes et répond ainsi à la politique d'accessibilité conduite par la Communauté urbaine.



Limitation et extinction de l'éclairage public

L'abaissement de la luminosité est également prévu dans le MGPe. Dès lors que les LED sont installées et opérationnelles, la puissance de l'éclairage nocturne baisse de 50 % entre 23h et 5h du matin. Une fonctionnalité qui présente l'avantage de combiner les économies d'énergie avec la lutte contre la pollution lumineuse et la préservation de la faune nocturne.

Parallèlement, pour faire face à la flambée des prix de l'énergie, la Communauté urbaine a consulté les maires dès la rentrée 2022 pour mettre en place, dans les communes volontaires, la limitation ou l'extinction de l'éclairage public au cœur de la nuit. Désormais 23 communes pratiquent l'extinction sur le territoire, avec à la clé environ 20 % de réduction de la facture énergétique.



EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

1,9M kWh ÉCONOMISÉS EN 2023
= 6,5 % d'économie par rapport à la consommation de 2021

En 2022 / 2023



12 961 lanternes remplacées



442 armoires remplacées ou mises aux normes
(soit près de la moitié)



661 ajouts de la télégestion dans les armoires
(pour une meilleure détection des pannes)



64 carrefours à feux rénovés
(soit 40 % du parc)





Mobilités

Pour répondre aux attentes des usagers d'un territoire qui comptabilise environ 1,5 million de déplacements journaliers, GPS&O appuie le développement d'un ensemble de solutions de mobilités, adaptées à tous les modes de déplacement : les transports en commun, le vélo, la marche... Tout en rééquilibrant la place de la voiture pour fluidifier les grands axes routiers et accompagner la transition de l'industrie automobile en équipant le territoire de bornes de recharge électrique. Objectif : garantir aux habitants des déplacements plus simples et sécurisés.



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



Premières concrétisations d'un Plan Vélo ambitieux

Pour que le vélo devienne un mode de déplacement à part entière, il est indispensable d'assurer le confort et la sécurité des cyclistes. La feuille de route 2022-2023 de la Communauté urbaine a ainsi été jalonnée de projets structurants pour le territoire et complémentaires des actions menées par le Département.

De nouveaux itinéraires loisirs dans le Vexin

Quatre parcours ont été réalisés par la Communauté urbaine en 2023. Ils totalisent 5,5 km d'aménagements cyclables pour un investissement total de 2 millions d'euros de la Communauté urbaine.



Inauguration d'une piste cyclable entre Brueil-en-Vexin et Jambville, en présence de Cécile Zammit-Popescu, Présidente, Eddie Ait, Vice-président aux mobilités, Martine Tellier, Maire de Brueil-en-Vexin, Jean-Marie Ripart, Maire de Jambville, Paulette Favrou, Maire de Tessancourt-sur-Aubette, Philippe Coudene, porte-parole du collectif Vélo Seine aval et l'équipe chantier



- ▶ À Tessancourt-sur-Aubette, les travaux ont permis de relier le bourg à l'entrée de Meulan-en-Yvelines par un itinéraire cyclable de 1,5 kilomètre.
- ▶ À Brueil-en-Vexin, un nouvel aménagement cyclable traverse tout le village sur une distance de 2,5 km et permet de relier Sailly.
- ▶ À Jambville, la nouvelle voie verte dédiée aux piétons et vélos assure la liaison avec les hameaux de Damply et des Noquets. Des aménagements en zone 30 apaisent et sécurisent la circulation des vélos sur la chaussée. Les piétons ne sont pas oubliés sur cet itinéraire de près d'un kilomètre avec la réfection des trottoirs et des arrêts de bus mis en accessibilité et équipés d'abri afin d'améliorer le confort des usagers.
- ▶ À Conflans-Sainte-Honorine, des travaux ont également été programmés début 2024. Ils ciblent la promenade François Mitterrand et doivent permettre aux automobilistes, cyclistes et piétons de cohabiter en toute sécurité sur cette voie située sur le tracé de la véloroute "La Seine à Vélo".



Schéma directeur cyclable : objectif tous en selle !

La Communauté urbaine a adopté en 2019 un schéma directeur cyclable communautaire ambitieux. Celui-ci prévoit 850 km d'aménagements cyclables à terme sur le territoire, en complément des 270 km existants. Sur le mandat en cours (2020-2026), GPS&O s'engage à réaliser 126 km de liaisons cyclables prioritaires : la desserte des collèges et lycées et des itinéraires loisirs situés le long de la Seine [véloroute Paris - Le Havre "La Seine à Vélo" et l'autre rive de Seine].

Voies cyclables : la sécurité avant tout !

Sans attendre les travaux lourds prévus sur les itinéraires de bords de Seine (95 km), GPS&O a déjà matérialisé 10 kilomètres d'itinéraires cyclables en 2022 et 20 kilomètres en 2023. En ligne de mire : la réalisation, d'ici 2026, de 40 nouveaux kilomètres d'aménagements cyclables.

En 2022, un 1^{er} chaucidou a été réalisé à Andrésey. Transformant une route à deux voies en une seule chaussée centrale avec des bandes cyclables de chaque côté, cet aménagement renforce la sécurité des usagers. Situé à proximité de 3 gares et sur l'itinéraire de "La Seine à Vélo", il se prête aussi bien au vélo loisir qu'aux trajets du quotidien.

Multiplier par 5 le nombre de stationnements vélos

La Communauté urbaine déploie par ailleurs une offre de stationnements cyclables. Pour compléter les 2 150 places existantes à ce jour, l'objectif est d'atteindre 5 777 places à la fin du mandat.



Pose de plots pour la sécurisation d'un carrefour vélo à Andrésey



150 NOUVELLES PLACES DE STATIONNEMENT VÉLO EN 2023



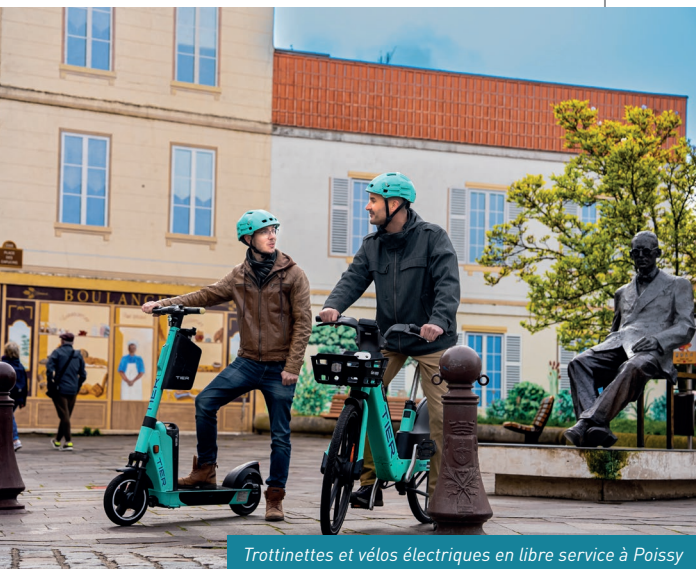
Lancement d'une offre de trottinettes & vélos électriques en libre-service

Afin de faciliter les trajets sur les courtes distances, la Communauté urbaine, en partenariat avec TIER Mobility, propose depuis mai 2023 une offre de trottinettes et vélos électriques en libre-service sur certaines communes. Cet opérateur a été choisi car il a présenté les meilleures garanties en termes de sécurité, de qualité de service mais aussi de respect des règles d'occupation de l'espace public.

Ce nouveau service a été déployé à titre expérimental sur 7 communes volontaires, regroupées en 3 pôles urbains :

- ▶ **Mantes-la-Jolie, Mantès-la-Ville**
- ▶ **Les Mureaux, Meulan-en-Yvelines, Hardricourt**
- ▶ **Poissy, Carrières-sous-Poissy**

Le bilan chiffré des 6 premiers mois d'exploitation montre que cette offre de micromobilité a permis de répondre aux attentes des habitants qui ont été nombreux à en devenir des usagers réguliers.



Trottinettes et vélos électriques en libre service à Poissy

6 nouvelles communes ont sollicité GPS&O pour bénéficier ou étendre ce service à l'habitant au premier trimestre 2024 : Buchelay, Limay, sur le pôle Mantès-la-Jolie et Mantès-la-Ville ; Tessancourt-sur-Aubette, Hardricourt, sur le pôle Meulan Les Mureaux ; Andrésy, Conflans-Sainte-Honorine, sur le pôle Carrières-sous-Poissy et Poissy.

150 stations supplémentaires seront progressivement marquées sur les voies publiques totalisant 366 stations sur les 3 pôles.

BILAN DE LA PHASE 1



16 925
USAGERS UNIQUES



1 050
TROTTINETTES



350
VÉLOS ÉLECTRIQUES



225
STATIONS



168 075
TRAJETS



1,9 km et
10,4 mn
EN MOYENNE
PAR TRAJET



9 437
keqCO₂
ÉVITÉS



319 224 km
DÉCARBONÉS
PARCOURUS

Rationalisation des réseaux de bus : au plus près des usages des voyageurs

Au quotidien, la Communauté urbaine travaille étroitement avec Île-de-France Mobilités (IDFM), autorité organisatrice des Mobilités, pour l'amélioration continue de l'offre de transports en commun. Ce dialogue a notamment permis d'opérer un rééquilibrage du service de bus entre les secteurs urbains et ruraux ainsi qu'entre la rive droite et la rive gauche du territoire. L'objectif ? Mettre à disposition une offre de transport en commun plus performante en matière de qualité de service, de fréquence et de fiabilité.



Bus de soirée à Vernouillet

Tracé des lignes : assurer un maillage efficace du territoire

Afin d'offrir une véritable alternative à la voiture individuelle, la Communauté urbaine veille à la qualité de l'offre de transports en commun. Dès 2022, les itinéraires des lignes de bus de la rive droite ont été modifiés afin d'assurer une meilleure liaison entre les différentes communes de cette rive et entre les deux rives de la Seine. Les tracés des lignes ont été également modifiés pour mieux desservir les lieux les plus fréquentés du territoire (bassins d'emploi, gares, établissements scolaires, commerces ...).

En 2023, c'est l'offre de bus couvrant Poissy / Verneuil-sur-Seine/ Les Mureaux qui a été reconfigurée. Elle concerne un périmètre regroupant 27 communes à l'Est du territoire. Île-de-France Mobilités s'est appuyée sur l'étude des principaux flux de voyageurs, l'adéquation avec les principales correspondances et la fréquentation des arrêts concernés... Enfin, la numérotation des lignes a changé pour supprimer les doublons de numéros sur le territoire avec une équation simple : un numéro = une ligne. À la clé : un réseau plus accessible et facile à comprendre !

Horaire de bus : faciliter les correspondances et sécuriser les trajets

Le maillage des réseaux de bus s'est renforcé en 2023. Deux nouveaux services "Bus de Soirée" ont été déployés en 2022 pour améliorer la correspondance avec les trains. Ces Bus de Soirée prennent le relais des lignes régulières au départ des gares d'Aubergenville et de Mantes-la-Ville. A l'arrivée des trains, le bus attend les voyageurs et les dépose à l'arrêt de leur choix. L'itinéraire est adapté en fonction des demandes usagers pour un trajet optimisé et plus sécurisé !

Depuis le 2 janvier 2023, le réseau "Bus Nuit" s'est également étoffé d'une nouvelle ligne pour faciliter les déplacements nocturnes. Elle relie la gare de Paris Saint-Lazare à Poissy en passant par les gares de Conflans-Sainte-Honorine, Conflans-Fin-d'Oise, Maurecourt et Andrésy.



Une offre de bus plus étendue au service des usagers


80 NOUVEAUX
ARRÊTS PMR
 réalisés en 2023


14
COMMUNES
DU TERRITOIRE
 concernées


16 M€
D'INVESTISSEMENT

« Permettre aux personnes en situation de handicap de prendre les transports en commun, de se déplacer facilement dans l'espace public ou encore d'accéder à nos équipements culturels et sportifs est un principe qui doit guider l'ensemble de nos projets d'aménagement et de rénovation. A cette fin, il est essentiel que nos politiques d'accessibilité s'appuient également sur l'expertise des associations. »

Cécile Zammit-Popescu,
 Présidente de la Communauté
 urbaine Grand Paris Seine & Oise

10 INÉGALITÉS RÉDUITES



Un pas de plus vers l'accessibilité des transports

En 2023, la Communauté urbaine a œuvré pour la mise en conformité des arrêts de bus aux normes PMR (Personne à Mobilité Réduite). Sur les 1200 arrêts desservis par des lignes prioritaires (soit les plus fréquentées, définies par Île-de-France Mobilités), l'objectif est de passer d'un taux de conformité de 69 % en 2022 à 87 % en 2025, soit un total de 1040 arrêts mis en accessibilité. A cette fin, GPS&O a souhaité intensifier la cadence des travaux avec l'aménagement de 210 arrêts de bus entre 2023 et 2025.

13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Un 2^{ème} centre opérationnel de bus passe au gaz vert à Ecquevilly

En phase avec le projet de loi d'orientation des mobilités (LOM, décembre 2019) visant la neutralité carbone des transports terrestres d'ici 2050, Île-de-France Mobilités a lancé un processus de transition énergétique de son parc de bus en équipant sa flotte de bus circulant au Gaz Naturel Véhicule (GNV). Ce gaz vert est un gaz 100 % renouvelable produit localement à partir de déchets organiques issus de l'industrie agro-alimentaire, de la restauration collective, de déchets agricoles et ménagers, ou encore de boues de stations d'épuration. Utilisé comme carburant, le BioGNV émet naturellement peu de polluants locaux :

- ▶ Réduction de 80 % des émissions de CO2
- ▶ Des émissions d'oxydes d'azote 7 fois plus faibles
- ▶ 90 % de particules en moins.

D'autre part, rouler au BioGNV, c'est faire deux fois moins de bruit qu'un véhicule diesel. Un vrai atout pour les riverains et les conducteurs ! Dans le même temps, GPS&O accompagne Île-de-France Mobilités dans l'acquisition de foncier et la conversion de ses dépôts de bus, indispensables à la mise en service de bus plus propres. En permettant à la fois d'augmenter la capacité de stockage et la mise en service d'une flotte de bus circulant au gaz vert, ces nouveaux Centres Opérationnels Bus (COB) permettent d'améliorer l'offre de service de transport sur le territoire.



2024

50
VÉHICULES
GNV sur 575

2026

1/3 DES VÉHICULES
DE LA FLOTTE
 circulant au GNV

2029

100 %
 de bus propres

Accompagner le développement de la voiture électrique sur tout le territoire

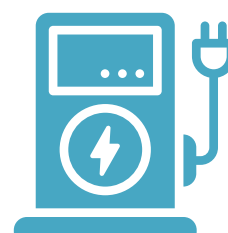
Poursuite du déploiement de bornes de recharge électrique

Si le principal lieu de recharge électrique est le domicile, environ 10 % des recharges se font sur l'espace public. Aussi, GPS&O a décidé de renforcer, en complément du parc privé, le réseau de bornes de recharge sur le territoire pour favoriser l'électrification massive des voitures : le nombre de véhicules électriques devrait doubler en moins de trois ans selon les estimations du schéma directeur départemental.

134 nouvelles bornes de recharge électrique seront ainsi déployées par GPS&O d'ici 2026, en complément des 73 déjà installées pour atteindre 207 bornes. En 2023, 20 bornes ont été créées portant à 45 le nombre des communes disposant d'au moins une solution de recharge sur son territoire.



Pour poursuivre cet effort, 30 à 35 bornes de recharge seront implantées tous les ans sur la période 2023-2026, comprenant à terme l'installation d'au moins une borne dans chacune des 73 communes du territoire. Une accélération d'autant plus nécessaire que la stratégie de l'Union européenne de lutte contre le changement climatique prévoit, pour atteindre la neutralité carbone en 2050, l'interdiction de la vente de voitures neuves à moteurs thermiques d'ici 2035.



134

NOUVELLES BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE

seront ainsi déployées par GPS&O d'ici 2026

INVESTISSEMENT PRÉVISIONNEL DE

2,20 M€

SUR 4 ANS

« Je me félicite du déploiement équitable, entre les zones urbaines et rurales, du parc de bornes de la Communauté urbaine. Avec cette offre complémentaire à celle du parc privé, nous jouons pleinement notre rôle de service public. Elle propose des tarifs accessibles, respecte les équilibres territoriaux et favorise la transition écologique en participant à nos objectifs de réduction de gaz à effet de serre. »

Eddie Aït,
Vice-président délégué aux mobilités



Nos actions pour un cadre de vie agréable et attractif



Le dynamisme économique d'un territoire dépend de son attractivité. Attirer et favoriser l'installation de nouvelles entreprises, proposer des activités culturelles et touristiques qui nous rassemblent et qui portent des valeurs communes sont autant de leviers pour faire rayonner le territoire.

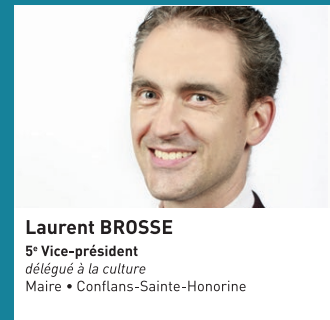
VOS ÉLUS



Sandrine DOS SANTOS
2^e Vice-présidente
déléguée au tourisme
Maire • Poissy



Sabine OLIVIER
4^e Vice-présidente
déléguée au sport
Maire • Bouafle



Laurent BROSSE
5^e Vice-président
délégué à la culture
Maire • Conflans-Sainte-Honorine



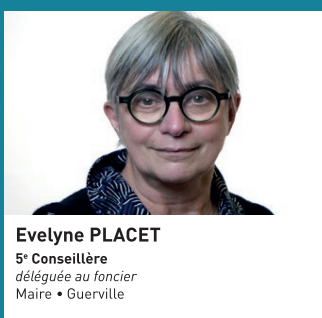
Annette PEULVAST-BERGEAL
8^e Vice-présidente
déléguée à l'enseignement supérieur
Mantes-la-Ville



Yann PERRON
13^e Vice-président
délégué à l'axe Seine
Maire • Gargenville



Raphaël COGNET
15^e Vice-président
délégué au développement économique
Maire • Mantes-la-Jolie



Evelyne PLACET
5^e Conseillère
déléguée au foncier
Maire • Guerville



Développement et attractivité économique

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



GPS&O  TERRITOIRES D'INDUSTRIE

Nouvelle preuve du dynamisme du territoire, qui a su se positionner sur la voie du renouveau industriel, GPS&O a décroché pour la deuxième fois le label "Territoires d'industrie" pour la période 2023/2027.

A l'instar du premier programme, cette nouvelle candidature a été définie sur le périmètre géographique Seine Aval, qui réunit 3 autres EPCI : la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS) et les Communautés de communes Gally Mauldre et Les Portes d'Île-de-France. Ce large bassin d'emploi rejoint ainsi les 183 territoires choisis par l'État pour relancer la politique industrielle de la France. A la clé, une enveloppe de 100 millions d'euros renouvelée annuellement.



Agir pour un Rebond industriel

4 millions pour accompagner la mutation des secteurs industriels

La Communauté urbaine, premier territoire industriel francilien, fait partie des 19 lauréats de l'Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) "Rebond industriel". Lancé dans le cadre du plan France 2030, cet AMI propose un appui renforcé pour les territoires confrontés aux mutations des filières transports (notamment automobile). Doté de 100 millions d'euros au niveau national, il combine un soutien en ingénierie (opéré par la Banque des Territoires) et un soutien financier (opéré par BPI France). Pour la Communauté

urbaine, ce dispositif s'est traduit concrètement par un accompagnement de 150 jours de consulting du cabinet EY et une enveloppe de 2 millions d'euros de subvention d'investissement.

La mission "Rebond industriel" mise en place par la Communauté urbaine a permis :

- ▶ d'accompagner et d'accélérer les projets industriels structurants pour les territoires ;
- ▶ de concevoir une feuille de route à mettre en œuvre pour doter le territoire d'une véritable stratégie industrielle autour des enjeux clés ;
- ▶ de rencontrer 43 entreprises de toute taille soit plus de la moitié des 22 000 emplois industriels du territoire.

Au total, 88 projets portés par des filières industrielles locales ont été évalués et accompagnés. Ils représentent plus de 210 millions d'euros d'investissements et plus de 320 créations potentielles d'emplois, démontrant ainsi le dynamisme économique du territoire. Les industriels ont ensuite été aiguillés pour identifier et cibler les dispositifs d'aides financières pertinents à solliciter auprès de l'État mais aussi de la Région Île-de-France, de la Banque des Territoires, de Bpifrance, du fonds départemental de revitalisation, de l'ADEME et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

14 projets d'investissement à fort impact ont finalement été pré-fléchés pour bénéficier d'un soutien financier sur l'enveloppe prévue dans le cadre de l'AMI. Chacun d'eux fait l'objet d'une évaluation approfondie, conduite par Bpifrance, dont les résultats sont attendus courant du premier semestre.

Pour accentuer l'effet levier sur le territoire et en articulation avec la Région Île-de-France, **la Communauté urbaine a décidé de doter l'opération d'une enveloppe supplémentaire de 2 millions d'euros en plus de celle prévue par l'État. Cette contribution vise à soutenir un plus grand nombre de projets.**

Un cluster industriel trans-filières

Pour renforcer la dynamique du dispositif "Rebond industriel", la Communauté urbaine a créé un cluster industriel. Sa vocation est de favoriser les actions collectives des entreprises visant à accroître leur compétitivité ou à répondre aux problématiques communes freinant leur développement.

La méthode consiste à :

- ▶ Identifier les besoins et les problématiques des industriels ;
- ▶ Faire émerger des projets collaboratifs et des synergies inter-entreprises ;
- ▶ Concentrer les opportunités de financement et d'accompagnement vers les projets portés par les entreprises du cluster ;
- ▶ Donner de la visibilité aux initiatives industrielles sur le territoire.

Il rassemble une trentaine d'entreprises parmi les plus importantes du territoire (Stellantis, Renault, Ariane espace, Seqens, Safran, Nextpharma, RHD, Air Liquide...). Dans ce cadre, la Communauté urbaine a noué un partenariat avec EDF afin de travailler sur les scénarios énergétiques les plus efficaces.

Feuille de route de la stratégie de rebond industriel

La feuille de route "Rebond industriel" de GPS&O se décline autour des enjeux clefs suivants :

- ▶ Compétences, formation, R&D et innovation ;
- ▶ Promotion du foncier des Hauts Rebois à Limay et aménagement de zones d'activités dans une logique d'économie circulaire ;
- ▶ Décarbonation de l'industrie et préservation de la ressource en eau ;
- ▶ Axe Seine – développement de la logistique fluviale dans une logique de report modal.

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



« Notre objectif est notamment d'accélérer le développement de ce cluster industriel principalement centré autour de trois axes : la logistique fluviale, la préservation de la ressource en eau et la décarbonation. A l'exemple de Kalundborg au Danemark, l'objectif est de positionner notre écosystème économique aux avant-postes de l'écologie industrielle. »

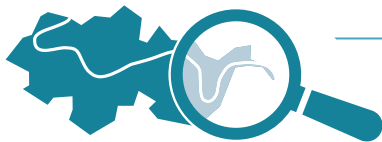
Raphaël Cognet,
Vice-président délégué
au développement économique ▶

L'acquisition de terrains est un travail sur la durée, parfois difficile pour nos équipes mais la Communauté urbaine met tout en œuvre pour être en capacité de proposer des fonciers à destination des investisseurs et ainsi renforcer l'attractivité économique de notre territoire.

Evelyne Placet, Conseillère déléguée au foncier

Redynamiser les pôles économiques du territoire

Avec une réserve foncière diversifiée, des niveaux de loyers attractifs et de nombreux projets en développement, GPS&O a à cœur d'encourager l'implantation des entreprises et d'accompagner leur parcours résidentiel. La Communauté urbaine pilote ainsi la création ou l'extension de plusieurs Parcs d'Activités Economiques (PAE) qui s'inscrivent dans une démarche globale de redynamisation des pôles économiques du territoire.



Extension du parc d'activité des Chevries sur les communes de FLINS-SUR-SEINE / AUBERGENVILLE

2023 marque le début des travaux qui donneront vie au village d'entreprises industrielles, situé à Flins sur un site stratégique, à deux pas de l'échangeur de l'A13. Ce projet de valorisation d'une friche de 5 hectares a pour but de créer un Hub industriel afin de maintenir **les équipementiers automobiles** à proximité de Stellantis et Renault.

Le projet, porté par Spirit entreprises, prévoit des bâtiments modulables et réversibles qui pourront accueillir des PME / PMI et de grands groupes. La 2^{ème} phase du projet vient doubler la surface de plancher créée (10 000 m²) et portera le nombre d'emplois à environ 230.





Commercialisation de la zone des Hauts Reposoirs à Limay

Principal pôle industriel du territoire de la Communauté urbaine, le secteur des Hauts Reposoirs est un PAE de 400 hectares regroupant 4 900 salariés (près de 340 entreprises issues des secteurs industriels, de l'acier, de la chimie ou encore de la pharmacologie). GPS&O pilote le développement de son extension et a lancé au Salon de l'immobilier d'entreprise (SIMI 2023) la consultation d'un foncier de 15 hectares destiné à accueillir de nouvelles activités industrielles sur un site clé en main.

Cette extension vise à :

- ▶ Offrir des opportunités de mutation et de développement aux entreprises, activités et filières présentes sur la zone ;
- ▶ Améliorer les conditions de desserte et de fonctionnalité en connectant le futur Parc d'Activités Economiques au pôle de Limay-Porcheville dans une logique "d'activation des potentialités" ;
- ▶ Requalifier l'espace économique pour maintenir son attractivité et sa visibilité à l'échelle territoriale voire supra-territoriale ;
- ▶ Préserver la qualité paysagère et environnementale.



Parc d'activités des Hauts Reposoirs à Limay

Faire émerger les projets innovants

Un 2^{ème} site d'incubation pour le 3^{ème} anniversaire de PiCube

L'année de son 3^{ème} anniversaire, le dispositif PiCube ouvre un 2^{ème} site d'incubation à Achères dans les locaux de l'Hôtel d'entreprises Camille Jenatzy. Cette offre d'incubation, d'une durée de 3 ans, est dédiée aux porteurs de projets innovants qu'ils soient idéateurs ou créateurs, et



que l'entreprise ait déjà été créée ou non... Pi Cube leur permet de tester leurs idées, de concrétiser leurs projets ou d'accélérer leur développement dans un contexte favorable et ouvert, avec le soutien d'un écosystème de partenaires de l'entrepreneuriat et du financement.



Prix de l'Entrepreneur 2022 : participation record

Après le succès des trois premières éditions et d'une année blanche en raison de la crise sanitaire, le Prix de l'entrepreneur de la Communauté urbaine a fait son grand retour en 2022. Ce concours atteste de la détermination de GPS&O de faire du développement économique l'une de ses priorités. Bien loin du simple coup de pouce financier et coup de projecteur, le Prix de l'entrepreneur comprend une offre complète d'accompagnement et de mise en réseau pour booster le développement des projets portés par les lauréats. Ils ont été nombreux en 2022 !

Près de 100 candidats sur la ligne de départ... Six ont finalement été récompensés pour leur projet porteur de sens.

Notre territoire s'articule autour de l'axe Seine et nous sommes convaincus de sa capacité à contribuer à une économie logistique locale, nationale et internationale par le développement portuaire en collaboration avec Haropa Port. Revitaliser les berges de Seine est crucial et l'arrivée prochaine d'Ikea, en 2027, sur le Parc d'Activités Economiques de Limay-Porcheville, en est un parfait exemple, avec à la clé la création d'environ 500 emplois. Nous avons également rejoint dès 2022 "l'Entente Axe Seine".

Yann Perron, Vice-président délégué à l'Axe Seine



Axe Seine, un atout pour le territoire

Véritable autoroute fluviale au cœur de GPS&O, maillon essentiel entre Paris et la Normandie, les 55 km de la Seine qui traversent notre territoire abritent des ports d'envergure (Limay-Porcheville, futur PSMO, ...) qui répondent aux besoins de nombreuses entreprises liées à la filière de la mobilité fluviale (transport de marchandises, construction, maintenance et réparation de bateaux, etc.) ou qui empruntent quotidiennement le fleuve (site d'ArianeGroup aux Mureaux avec transport des éléments des fusées Ariane 5 et 6 sur des barges vers Le Havre puis transport vers Kourou pour l'assemblage).

Ces nombreux usages favorisent le développement de projets dans les secteurs économiques, culturels, sportifs et touristiques et la Communauté urbaine contribue à valoriser cet axe majeur par de multiples actions :

- ▶ Transformation des territoires en bord de Seine en revitalisant les berges par l'industrialisation ;
- ▶ Création d'un cluster industriel avec intégration d'une réflexion sur la logistique fluviale ;
- ▶ Promotion du transport fluvial pour le transport des extractions des travaux du Grand Paris ;
- ▶ Action en faveur du développement culturel de la vallée de la Seine comme la mise en avant de "la Seine à Vélo", une expérience touristique unique qui relie Conflans-Sainte-Honorine à Saint-Martin-la-Garenne, soit 19 communes, et représentera à terme plus de 67 kilomètres d'itinéraire cyclable le long du fleuve ;

Enfin, la Communauté urbaine a rejoint "l'Entente Axe Seine", aux côtés de métropoles telles que Le Havre, Rouen ou Paris, pour mieux défendre ses ambitions locales tout en rejoignant le développement de la démarche de décarbonation.



Animer les relations inter-entreprises

Pour sa 5^{ème} édition, la Convention d'affaires GPS&O, a confirmé son rang de rendez-vous à ne pas manquer pour tous les entrepreneurs ou porteurs de projets qui recherchent un partenaire, un sous-traitant, de nouveaux marchés, des financements ou tout simplement une meilleure connaissance du tissu économique du territoire. Cette initiative de la Communauté urbaine a accueilli 350 entreprises et permis 600 rendez-vous d'affaires.

Conçue sur le principe du "speed networking", pour doper rapidement son carnet d'adresses professionnel et détecter des opportunités de business sur le territoire, la convention d'affaires GPS&O se positionne aussi en facilitateur pour permettre aux participants de repérer des synergies qui combinent sobriété et circuits courts.










Entrer dans une logique d'économie circulaire

La succession de crises énergétique, géopolitique et environnementale impose désormais l'économie circulaire comme un nouveau levier de compétitivité et de résilience pour les entreprises. C'est pourquoi GPS&O poursuit une politique volontariste en matière d'économie circulaire et d'écologie industrielle avec une feuille de route ambitieuse, conçue dans le cadre du programme "Territoire Engagé Transition Ecologique" (TETE) de l'ADEME et votée en Conseil communautaire au mois d'avril dernier. En tant que lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt CITEC de l'ADEME Île-de-France, la Communauté urbaine bénéficie d'un accompagnement sur quatre ans. Elle a, en ce sens, fait de nombreuses rencontres au cours de l'année 2022 avec les acteurs concernés pour déterminer ses objectifs :

- 1 ► Faire de l'économie circulaire une orientation de la transition écologique du territoire ;
- 2 ► Limiter l'artificialisation des sols et soutenir l'aménagement circulaire ;
- 3 ► Appuyer les acteurs économiques pour la concrétisation de synergies et le développement de l'éco-conception ;
- 4 ► Accompagner la production agricole locale, la lutte contre le gaspillage alimentaire et le retour au sol de la matière organique ;
- 5 ► Favoriser le réemploi et la réparation pour de nouveaux modes de consommation ;
- 6 ► Améliorer la gestion des déchets et faire évoluer leur traitement pour plus de valeur partagée.

Des axes stratégiques qui ont permis à la Communauté urbaine d'identifier les 7 grands piliers auxquels devront répondre, à l'avenir, tous ses plans d'action d'économie circulaire :

-  ► **APPROVISIONNEMENT DURABLE** : exploitation efficace des ressources pour limiter les impacts environnementaux.
-  ► **ÉCO-CONCEPTION** : concevoir un produit afin de limiter son impact environnemental sur toute la durée de sa vie.
-  ► **ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE** : mutualiser les flux entre acteurs pour optimiser l'utilisation des ressources.
-  ► **ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ** : privilégier l'usage à la possession du service.
-  ► **CONSOMMATION RESPONSABLE** : privilégier les biens et les services à faible impact environnemental.
-  ► **ALLONGEMENT DE LA DURÉE DE VIE** : réparer, réutiliser, réemployer les produits.
-  ► **RECYCLAGE** : revaloriser les matières premières issues des coproduits ou des produits en fin de vie.



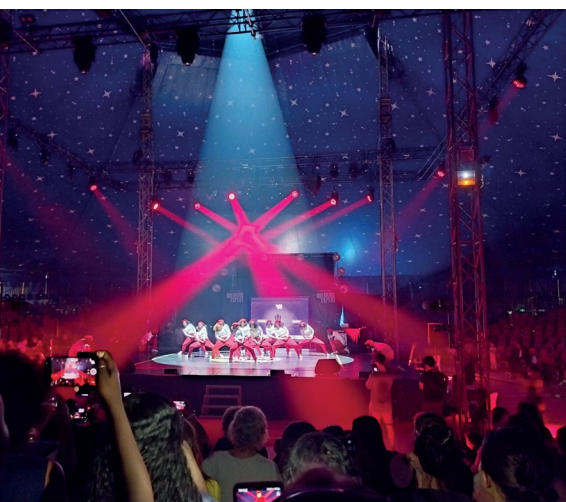
Convention d'affaires GPS&O 2023

« Aujourd'hui, il existe sur GPS&O plusieurs voies de formation. A nous de susciter l'envie chez les jeunes et de faire le lien avec les entreprises afin qu'ils rejoignent par la suite les filières présentes sur le territoire. L'objectif est d'encourager le développement des compétences locales.

Annette Peulvast-Bergeal,
Vice-présidente déléguée
à l'enseignement supérieur



Culture et sport



Breaking battle expert sous le chapiteau des Mureaux en octobre 2023

Faire connaître les cultures urbaines : un fil rouge de l'action culturelle

GPS&O Terre de Breakdance

En préfiguration des Jeux olympiques 2024, GPS&O a amplifié ces deux dernières années son soutien à de nombreuses initiatives en faveur du breakdance. En consolidant son partenariat avec la Fédération Française de Danse, la Communauté urbaine a saisi l'occasion de sensibiliser le plus grand nombre à cette nouvelle discipline olympique.

Accueil de l'équipe de France de breaking, organisation des qualifications régionales du Championnat de France et de Battles, deux éditions du Breaking Battle Expert, accueil de la formation professionnelle nationale "Entraîneur de breaking", stage de préparation de l'équipe de France... Toutes ces initiatives sont le plus souvent organisées ou coordonnées par le Centre de la danse Pierre Doussaint (CDLD des Mureaux). Ainsi cet équipement communautaire a participé à la promotion de la pratique de cette discipline, en particulier auprès des jeunes et, in fine, a contribué à faire du territoire une véritable terre d'accueil du breaking professionnel.



Au-delà de "l'effet" Jeux Olympique 2024, le hip-hop et le breaking sont ancrés au cœur de l'ADN du territoire. À cet égard, de nombreux conservatoires, communes et associations ont sollicité l'accompagnement du CDLD pour organiser des cours et des événements de breaking. La discipline se développe également de plus en plus dans le cadre scolaire avec l'intégration de l'apprentissage du hip-hop dans les classes à horaires aménagés danse (CHAD) ou le dispositif PACTE de l'Education nationale en partenariat avec le CDLD qui permet à plus de 800 élèves du territoire de bénéficier de l'apprentissage du breaking.



Street art - L'opération "Un mur, une œuvre"

Parmi les cultures urbaines promues sur le territoire, le graff n'est pas en reste. L'opération "Un mur une œuvre", lancée en 2019 par la Communauté urbaine, reflète la politique volontariste de GPS&O en faveur de la promotion du Street-art. L'objectif : faire rayonner l'art dans l'espace public pour le rendre accessible à tous.

Pour cette 3^{ème} édition, quatre nouvelles communes ont été sélectionnées pour 14 candidates : Bouafle, Fontenay-Mauvoisin, Mézières-sur-Seine et Rosny-sur-Seine. Cela porte à onze le nombre de communes qui ont bénéficié d'une œuvre réalisée par un artiste sur les murs de leurs bâtiments communaux depuis le lancement de l'opération.

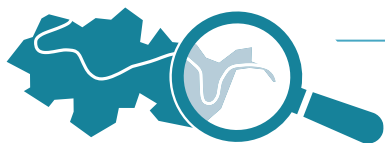
Conçue pour et avec les communes du territoire, "Un mur, une œuvre" est le pendant de l'opération "Graff ton équipement". Également conduite par GPS&O, cette initiative consiste à proposer à des artistes des équipements communautaires comme supports d'expression. À ce titre, deux fresques géantes ont déjà été réalisées par le collectif Art'Osons sur les façades du stade nautique international Didier Simond et trois fresques à l'intérieur du Conservatoire Quincy Jones à Mantes-la-Jolie par le duo d'artistes Monkey Bird.



"Ôde à la jeunesse", une fresque réalisée par l'artiste ESKAT à Fontenay-Mauvoisin



Atelier de Street-art ouvert au public



Première édition de GROOVE ON, le festival des cultures urbaines de GPS&O



1 MOIS



6 SPECTACLES



1 180 SPECTATEURS



En créant ce nouveau festival, la Communauté urbaine a montré une fois encore son attachement aux cultures urbaines qui, loin d'être alternatives ou underground, sont au cœur de l'identité artistique du territoire. Au programme de ce festival qui s'est déroulé tout au long du mois de novembre, un double objectif : promouvoir des créations inédites mais aussi permettre à chacun de s'initier aux différentes disciplines représentatives des mille et une facettes du mouvement Hip-hop. Pour satisfaire le public venu en nombre, l'ensemble des partenaires et équipements culturels de GPS&O (le conservatoire Quincy Jones à Mantes-la-Jolie, la médiathèque et le CDLD aux Mureaux et le théâtre de La Nacelle à Aubergenville) se sont mobilisés pour cette 1^{ère} édition.



Spectacle de danse Hip-hop intitulé Héraclès sur la tête diffusé au Sax à Achères dans le cadre du festival Groove on

Des équipements qui contribuent à une programmation culturelle rayonnante

Après deux ans de crise sanitaire, les années 2022 et 2023 marquent un retour à la normale dans la programmation des cinq équipements culturels dont GPS&O a la charge. Leur fréquentation remonte progressivement et les projets d'éducation artistique et culturelle qui y sont proposés ont retrouvé, et parfois dépassé, le niveau d'avant crise. Une période qui a toutefois permis de se réinterroger pour densifier l'offre culturelle au service des communes et au plus près des habitants.

258 500

USAGERS
sur l'ensemble des
équipements culturels



17 600

BÉNÉFICIAIRES
pour les actions d'éducation
artistique et culturelle

Notre volonté est de faire reconnaître Grand Paris Seine & Oise comme un territoire culturellement audacieux. En soutenant et en mettant en lumière de nouvelles formes d'expression artistiques, que ce soit dans les lieux culturels communautaires, au sein de l'espace public ou en partenariat avec les 73 communes du territoire, nous faisons preuve de dynamisme et agissons pour renforcer l'attractivité de notre Communauté urbaine. Breakdance, Street art, Hip-Hop, Stand Up... GPS&O constitue un territoire privilégié pour la créativité et l'expression artistique et permet le développement de cultures urbaines et de formes d'expression variées que chacun pourra s'approprier selon sa sensibilité.

Laurent Brosse, Vice-président délégué à la culture



THÉÂTRE DE LA NACELLE

PLUS DE 6 500 SPECTATEURS

28 SPECTACLES pour 49 représentations

11 RÉSIDENCES DE COMPAGNIES
pour un total de 63 jours cumulés

**15 PROJETS D'ÉDUCATION
ARTISTIQUE ET CULTURELLE**
+ 29 actions de médiation



CONSERVATOIRE QUINCY JONES

1 090 ÉLÈVES

900 scolaires pour l'Education Artistique et Culturelle

110 ÉVÉNEMENTS

+ DE 10 000 SPECTATEURS



PARC AUX ÉTOILES

6 014 USAGERS dont 3 737 scolaires

7 SOIRÉES D'OBSERVATION
en juillet & août 2023



MÉDIATHÈQUE

7 046 INSCRITS EN 2023
(visiteurs et collectivités inclus)

176 544 PRÊTS EN 2023



CENTRE DE LA DANSE PIERRE-DOUSSAINT

4 460 BÉNÉFICIAIRES

10 COMPAGNIES PROFESSIONNELLES
en résidence, près de 80 artistes

« La résidence de création mutualisée proposée par la Communauté urbaine m'a permis de réaliser mon projet dans de très bonnes conditions. Aller à la rencontre de nouveaux partenaires a élargi mes possibilités ! Observer le lien entre les équipes des différents équipements culturels était intéressant. Il s'agit d'une traversée, car chaque étape de travail m'a permis de recueillir des retours précieux qui ont nourri la production du projet, mais aussi son univers artistique. »

Solen Athanassopoulos,
chorégraphe et danseuse
hip-hop - Compagnie Moakosso

Les grands rendez-vous culturels

En 2022 et 2023, la Communauté urbaine a développé de nouveaux projets rayonnants dans ses équipements culturels et a favorisé la mise en relation entre acteurs du territoire. Une démarche qui s'est notamment traduite par l'organisation d'événements participatifs et le développement de l'itinérance pour un maillage du territoire plus resserré. Focus sur quelques temps forts.

Biennale Sur quel pied danser 2022

Portée par la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise, cette 3^{ème} édition, parrainée par la chorégraphe internationale, Amala Dianor, a proposé 30 spectacles et 45 actions culturelles (stages, master-class, vidéo, exposition...). Une édition qui a permis de conforter GPS&O au rang de terre de création puisque la quasi-totalité des spectacles programmés a été accueillie en résidence artistique sur le territoire. Cette programmation riche et diversifiée (hip-hop, danses latines, contemporaine, classique, modern-jazz, gumboots, bals...) a fédéré quinze communes et plus d'une vingtaine de partenaires répartis sur tout le territoire (associations, conservatoires, salles de spectacles, établissements culturels et scolaires). Cet événement, orchestré par le CDLD, contribue à faire de la danse un marqueur fort de l'identité culturelle du territoire.

Le nom de Quincy Jones pour le CRD

Le vendredi 16 juin 2023, le Conservatoire à rayonnement Départemental de la Communauté urbaine à Mantes-la-Jolie a été renommé en l'honneur de Quincy Jones, célèbre trompettiste, arrangeur, compositeur et producteur américain. Cet événement a marqué une première, faisant du conservatoire, à ce jour, le seul au monde à porter le nom de cette légende vivante de la musique. Pour l'occasion une cérémonie d'inauguration et une animation musicale assurée par des élèves et des professeurs du conservatoire ont eu lieu, en hommage à l'artiste américain et à la grande pédagogue et musicienne Nadia Boulanger.



“Mon âme se réjouit de savoir qu'en France, ma deuxième patrie, une école de musique porte mon nom. J'ai eu la chance d'être porté par les plus grands et c'est un honneur de contribuer à la perpétuation de l'enseignement musical. Mes souvenirs de France sont intimement liés à ma très chère Nadia Boulanger et je ne saurais dire à quel point je suis honoré d'être son voisin par cette école qui porte mon nom. Merci mille fois du plus profond de mon cœur !”

Quincy Jones

La tournée d'été de Léonard

Guider les petits et les grands dans l'univers des sciences : c'est la vocation de Léonard, le laboratoire mobile qui fait le Grand Pari de la Science. Ce camion, version itinérante du Parc aux Etoiles, propose des instruments d'observation, deux planétariums, un module informatique, un écran de projection et un vidéoprojecteur, une imprimante 3D, des expositions prêtes à l'emploi... Durant l'été 2023, Léonard a jeté l'ancre dans 11 communes du territoire.

Les équipes du Parc aux étoiles sont venues à la rencontre des différents publics avec un large choix d'animations "hors les murs" et un système de prestations à la carte proposées aux communes (demi-journée, journée complète ou soirée d'observation). Expérimenter, manipuler, observer, découvrir : Léonard, c'est la science à la portée de tous au plus près de chez soi !

Festival EOLE

De Vert à Évecquemont et de Rosny-sur-Seine à Conflans-Sainte-Honorine, pour sa cinquième édition, le OFF du Éole Factory Festival avait encore une fois l'itinérance pour mot d'ordre ! Cet événement porté par la Communauté urbaine a fait escale dans 17 communes du territoire, soit 3 de plus qu'en 2022. L'affiche 2023 a présenté 28 propositions artistiques et culturelles en 3 semaines : une programmation sur-vitaminée pour un voyage tout en musiques et expériences sonores. Les spectateurs ne s'y sont pas trompés et sont venus en nombre, avec une billetterie qui enregistre une augmentation de spectateurs de 30 % par rapport à l'édition précédente.

Prix bébé lecteur 2023-2024

La Communauté urbaine agit depuis six ans en faveur de l'éveil culturel des tout-petits. Labellisé par le Ministère de la Culture pour porter le dispositif "Premières pages" sur le territoire, le réseau de lecture publique de GPS&O sensibilise les familles à l'importance de la lecture dès le plus jeune âge et fait la promotion de la littérature jeunesse tout au long de l'année. La mise en place de "Premières Pages" se déploie progressivement et touche maintenant entre 20 et 25 communes, à travers l'action de 75 bibliothèques/médiathèques, structures de la petite enfance (crèches, relais petite enfance, etc.) et partenaires départementaux.

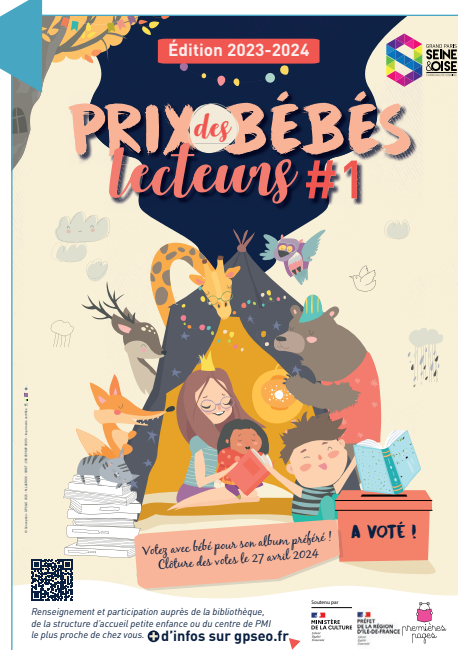
C'est dans ce cadre qu'en 2023, la Communauté urbaine a lancé la 1^{ère} édition du prix des bébés lecteurs. Destiné aux enfants de la naissance à trois ans, ce prix littéraire invite les tout-petits à voter pour leur album préféré à partir d'une sélection de 4 titres, choisis par des professionnels du livre et de la petite enfance du territoire. Pour permettre de sélectionner un vainqueur, GPS&O prête gratuitement les albums aux familles dans la quarantaine d'établissements partenaires (crèches, médiathèque, multi-accueil, centres de petite enfance, Centres de Protection Maternelle et Infantile...). Les votes sont ouverts jusqu'au 27 avril 2024, jour de clôture du mois des bébés lecteurs.



28 SORTIES LÉONARD
sur 11 communes
2 544 visiteurs



28 PROPOSITIONS
ARTISTIQUES ET
CULTURELLES
sur 17 communes
2 028 spectateurs en 2023



14 ÉQUIPEMENTS SPORTIFS
dont
11 piscines
(6 gérées en régie et
5 en délégation de service public)
1 patinoire

69 AGENTS PERMANENTS
+ 50 saisonniers

3 PUBLICS CIBLES
Grand public / Scolaire / Associatifs

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



Une pratique sportive toujours plus dynamique

Avec plus de 120 disciplines, plus de 700 associations sportives, des équipements sportifs variés et de qualité, 80 % des habitants de la Communauté urbaine exercent une activité sportive sur le territoire, dont 23,6 % dans le cadre d'une pratique sportive licenciée, et plus de la moitié de manière régulière.

Pour répondre à cet engouement, GPS&O exploite des équipements sportifs, uniques et rayonnants comme le Stade Nautique International Didier Simond ou la seule patinoire des Yvelines. Avec 11 centres aquatiques, c'est également l'un des plus grands gestionnaires de piscines publiques de France.

Un pas de plus vers les JO 2024

Après avoir été labellisé "Terre de Jeux", GPS&O a mis un pied de plus dans le grand bain. Comment ? Un chantier de rénovation du plan d'eau et des locaux techniques entrepris en 2023 pourrait permettre au stade nautique international Didier Simond de servir de base d'entraînement à une délégation olympique.



Sabine Olivier, Vice-présidente déléguée au sport avec la délégation olympique norvégienne de triathlon à la Piscine Migneaux à Poissy

Les équipements de la Communauté urbaine ont également accueilli plusieurs délégations olympiques de triathlon et des conventions de mise à disposition de la piscine des Migneaux sont en cours de signature avec les délégations Suisse et des Bermudes.

La Communauté urbaine a également poursuivi sa politique de partenariat autour des grands événements sportifs qui contribuent à son rayonnement sur le plan national et international. Après une année 2022 marquée par l'accueil des Championnats de France de cross-country sur l'île de loisirs Val-de-Seine et la première édition du Championnat de France Short Race en canoë-kayak au Stade Nautique Didier Simond à Mantes-la-Jolie, 2023 a aussi donné lieu à de belles compétitions. Le territoire a notamment accueilli la Coupe de France VTT trial à Épône sur le stadium Julien Absalon. Une première sur le territoire yvelinois, qui a attiré pas moins de 135 inscrits dont 25 champions du monde et d'Europe.



Action phare en faveur du sport : l'harmonisation des prestations et des tarifs des piscines

La Communauté urbaine, gestionnaire de onze piscines (en régie ou en délégation de service public), a entrepris une véritable dynamique d'harmonisation tarifaire sur l'ensemble du territoire. Jusqu'à présent, ces piscines appliquaient une multiplicité de tarifs, héritage des six anciennes intercommunalités, qui ont fusionné pour donner naissance en 2016 à GPS&O. Une situation qui engendrait des inégalités entre les communes (accès gratuit ou payant, variation des tarifs appliqués).

Dans le cadre du programme "Savoir nager" instauré par l'Education nationale, pas moins de 10 tarifs (de 0 à 238€) coexistaient. Cette tarification hétéroclite était à la charge des communes pour leurs établissements élémentaires qui pratiquaient ces cours collectifs d'apprentissage. Désormais, pour les classes de CP, CE2, CM2, l'égalité de traitement entre les communes est la règle : les piscines de la Communauté urbaine sont mises à disposition des écoles primaires publiques et privées sous contrat avec l'Etat sans contrepartie financière.

L'objectif de la Communauté urbaine est d'offrir à l'ensemble des élèves de ces trois niveaux le bagage essentiel leur permettant d'évoluer dans l'eau en toute sécurité, luttant ainsi activement contre les phénomènes de noyades.

"Savoir nager" : un objectif ambitieux

Sur le même principe, le programme "Savoir-nager" prévoit qu'en 6^{ème} les élèves sont censés être autonomes dans l'eau et doivent savoir se déplacer pour pouvoir se concentrer sur l'apprentissage des différentes nages. La crise sanitaire ayant imposé de multiples fermetures des centres aquatiques, cet apprentissage a été fortement perturbé entre 2020 et 2022. GPS&O a donc décidé d'appliquer une gratuité pour toutes les classes de 6^{ème} des 44 collèges publics et privés du territoire (200 classes et près de 6 000 élèves concernés) pour les années scolaires 2023-2024 et 2024-2025 afin de conforter les apprentissages pénalisés pendant la crise sanitaire et de favoriser la continuité pédagogique avec le collège.

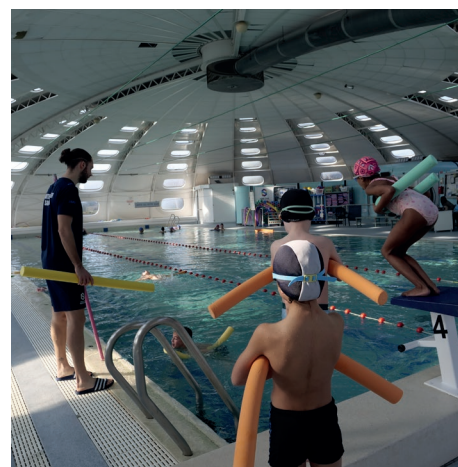
Enfin, pour les nageurs réguliers ou occasionnels, les tarifs des six piscines exploitées en régie sur le territoire de la Communauté urbaine ont été harmonisés. Cette nouvelle grille tarifaire, commune aux six piscines (piscine de Bécheville aux Mureaux, piscine Sébastien Rouault à Andrésy, piscine de Porcheville, piscines Migneaux et Saint-Exupéry à Poissy et piscine de Verneuil), permet d'assurer lisibilité et compréhension pour les usagers.



1 200 CLASSES
de primaire concernées
(+ de 32 000 élèves par an)



370 000 €
investis par la Communauté
urbaine pour le "Savoir Nager"



Piscines et patinoire : gratuité pour les entraî- nements et activités des associations sportives

Pour favoriser l'accès pour tous à une pratique sportive mais aussi soutenir le rayonnement des clubs et des sportifs de haut niveau du territoire, les élus ont décidé d'appliquer un principe de gratuité d'accès des piscines et de la patinoire communautaires. Il s'applique aussi bien aux sessions d'entraînement des clubs que dans le cadre de l'organisation de compétitions ou animations sportives à raison de 6 demi-journées par an et par équipement.

La mise à disposition gratuite de nos piscines pour les écoles et les associations est la traduction concrète de nos orientations en matière de politique sportive : d'une part intensifier l'apprentissage de la natation pour tous les élèves dès la primaire et d'autre part encourager l'excellence sportive. Enfin, elle répond à notre enjeu d'équité, en supprimant les inégalités de traitement d'une commune à une autre.

Sabine Olivier,
Vice-présidente déléguée
au sport



Renforcer la qualité et l'offre de service des équipements sportifs sur le territoire

Afin de répondre aux enjeux d'évolution des pratiques sportives, de qualité de service et d'économies d'énergie, la Communauté urbaine a initié un plan de modernisation de l'ensemble de ses équipements sportifs.



TRAVAUX DE RÉNOVATION des équipements sportifs

Après 4 mois de travaux, les deux terrains de football synthétiques de la Butte verte sont prêts à accueillir, depuis octobre 2023, les 10 associations sportives, plus de 2 600 licenciés, les autres habitués et les scolaires qui foulent régulièrement leur pelouse. Cet équipement communautaire de plusieurs hectares, situé à la fois sur les communes de Buchelay, Rosny-sur-Seine et Mantes-la-Jolie, au sein du bois de la Butte Verte ainsi qu'à proximité des berges de Seine, permet la pratique d'activités sportives et de pleine nature et accueille plusieurs associations sportives tant à l'entraînement qu'en compétition.

En 2023, la Communauté urbaine s'est mobilisée afin de permettre la réfection complète de ces terrains. **Le but des travaux ?**

- ▶ la reprise complète des revêtements synthétiques ;
- ▶ la réfection des clôtures et pare-ballons encadrant les deux terrains de football ;
- ▶ la sécurisation et la lutte contre les intrusions d'engins à moteur (quads, moto-cross...) via l'implantation d'une clôture ceinturant le terrain de baseball et cricket ;
- ▶ la création de nouveaux vestiaires répondant aux normes d'accessibilité en vigueur et aux exigences fédérales.

Le mauvais état des terrains de football synthétiques avait fait l'objet de plusieurs signalements à partir de 2022 : revêtements et pare-ballons dégradés, décollement et irrégularités des sols...

De plus, l'interdiction d'ici 2028 par la Commission européenne des pelouses en synthétique à base de microplastiques – telles qu'utilisées jusqu'ici sur les deux terrains – imposait également une mise en conformité rapide. Parmi les alternatives possibles, GPS&O a retenu pour ces pelouses une solution de remplissage en noyau d'olives, qui présente plusieurs avantages :

- ▶ 100 % organique et recyclable ;
- ▶ facile d'entretien ;
- ▶ favorisant la réduction thermique ;
- ▶ issue d'une production française en circuits courts.

Les terrains ont ainsi été réhomologués par la Fédération Française de Football, permettant la reprise des matchs en compétition.

FINANCEMENTS

GPS&O ▶ 388 000 €

Région Île-de-France ▶ 80 800 €

Fédération Française de Football ▶ 70 000 €



Centres aquatiques : une offre repensée pour encourager la pratique sportive

En 2023, la Communauté urbaine a attribué le contrat de délégation de service public (DSP) pour la gestion des centres aquatiques Aqualude (Mantes-la-Jolie) et Aquasport (Mantes-la-Ville) à Prestalis, pour une durée de cinq ans. L'arrivée de ce nouveau délégataire s'est traduite par une bonne nouvelle : la baisse des tarifs en dépit de la flambée des coûts de l'énergie ! En outre, Prestalis s'est engagé à renforcer son offre de services pour le bien-être de tous les usagers. Elle prend mieux en compte les nouvelles demandes et les contraintes horaires liées à la vie contemporaine. Les horaires sont désormais élargis, avec 26h de créneaux supplémentaires.

Cure de sobriété énergétique pour les équipements sportifs

Dès septembre 2022, la Communauté urbaine a adopté un plan de sobriété énergétique. Ainsi, elle a engagé la modernisation des installations de chauffage, de ventilation et de climatisation. Ces mesures ont permis, après bilan, une économie d'énergie de 42,7 % sur la période de fin septembre 2022 à mars 2023.

Reproduit sur la saison 2023-2024, le plan de réduction de la consommation énergétique agit, principalement sur la température des bâtiments, la consommation énergétique des piscines et la patinoire.

DANS LES PISCINES :

- ▶ baisse de la température de l'eau des bassins de 1,5°C et de 1°C dans l'air ;
- ▶ fermeture des deux bassins extérieurs ;
- ▶ fermeture temporaire en période creuse.

DANS LA PATINOIRE :

- ▶ plage d'ouverture plus limitée ;
- ▶ fermeture de l'équipement entre avril et septembre ;
- ▶ délestage du process froid ;
- ▶ modification de la température des locaux et de la glace ;
- ▶ réduction de l'épaisseur de la glace (à 3 cm au lieu de 4 cm).

Pour assurer la continuité de service aux usagers, ainsi que la poursuite du "Savoir nager", tout en menant de front la mise en œuvre du plan de modernisation et de sobriété énergétique de ses équipements aquatiques, la Communauté urbaine a activé le levier de la solidarité territoriale.

Ainsi, durant les travaux entrepris sur les piscines de l'Eaubelle à Meulan-en-Yvelines et Sébastien Rouault à Andrésy, il est prévu que les élèves des écoles concernées soient accueillis dans celles situées à Porcheville, Poissy, Aubergenville, Conflans-Sainte-Honorine et aux Mureaux.



DE 2,2
À 5,2 M€

coût de rénovation énergétique
par équipement aquatique





Tourisme



PLUS DE
700 000 €
de recettes de taxe de séjour
à l'échelle de la Communauté
urbaine



PLUS DE
5 275 VISITEURS
au sein des bureaux
intercommunaux du Tourisme

L'Office du Tourisme Intercommunal (OTI) est une association financée par la Communauté urbaine à travers une subvention issue des recettes de la taxe de séjour. Le bureau de l'association est composé d'élus du territoire et de personnalités de la société civile qui œuvrent, pour la plupart, dans le domaine du tourisme. L'OTI a pour mission de promouvoir et de développer l'offre de tourisme et de loisirs sur le territoire de la Communauté urbaine.

Actions en faveur d'un tourisme de proximité

Lancé depuis quatre ans, l'OTI a une double ambition :

- ▶ Donner envie aux habitants du territoire de redécouvrir leur environnement ;
- ▶ Susciter l'envie des Franciliens de découvrir une destination touristique de proximité, offrant de nombreuses possibilités.

Pour y parvenir, l'OTI a activé ces deux dernières années plusieurs actions de médiatisation de l'offre touristique Terres de Seine :

- ▶ Lancement d'une campagne de communication à 360° afin de valoriser les acteurs et sites locaux (3 500 000 cibles en Île-de-France).
- ▶ Valorisation du territoire via les réseaux sociaux (2 260 522 visiteurs) ;
- ▶ Partenariat avec SNCF Transilien – Ligne L via la diffusion de vidéos promotionnelles à bord des trains ;
- ▶ Partenariat presse avec le Courrier des Yvelines pour valorisation d'une balade ou un portrait de professionnel tous les 15 jours ;
- ▶ Organisation d'un jeu concours avec l'éditeur de guide de voyage Petit Fûté ;
- ▶ Reportages dans les médias nationaux : TF1 (Grands Reportages), Ushuaia TV, l'influenceur Nota Bene ...



Île de loisirs de Verneuil-sur-Seine



Développer les activités de plein air

Parce que le territoire de la Communauté urbaine- avec ses nombreux espaces naturels et ses bords de Seine, est un terrain de jeux propice aux activités de pleine nature et fluviales, l'OTI a référencé la destination "Terres de Seine" sur Outdooractive, une plateforme d'itinéraires pour découvrir le monde affichant plus d'un million de pratiquants abonnés franciliens. 14 balades ont été référencées et une collection "Randonnée au départ d'une gare RER ou Transilien" a été mise en place. De quoi positionner GPS&O comme une destination de randonnée pédestre et cyclo auprès de la communauté des actifs "Outdoor".



Activité d'accrobranche en forêt

C'est dans cette même logique que Terres de Seine a organisé le premier Village des activités et des loisirs actifs à Morainvilliers en mai 2023, regroupant plus de 34 partenaires (musées, prestataires d'activités, artisans ...). Terres de Seine propose également tous les dimanches d'été, des croisières sur la Seine au départ de Conflans-Sainte-Honorine (1 415 passagers en 2023).



Visite de La Villa Savoye à Poissy



Bac estival à Andrésy



67 km D'ITINÉRAIRE
AVEC "LA SEINE À VÉLO"
(permettant de traverser
19 communes)

17 SITES LABELLISÉS
"ACCUEIL VÉLO"



7 PORTS DE PLAISANCE,
3 escales-croisières et
4 haltes de plaisance

La commercialisation des événements et actions portées par l'OTI a également le vent en poupe avec :



75 GROUPES ACCUEILLIS

+ 51 % de chiffre d'affaires en 2023

634 COMMANDES INDIVIDUELLES

+ 40 % de chiffre d'affaires en 2023

Notre territoire regorge de pépites qui bénéficient à nos habitants et contribuent à son rayonnement. Patrimoine culturel, lieux de loisirs remarquables, hôtellerie, paysages naturels... autant d'horizons que nous continuerons de vous faire découvrir en 2024. Pour faire de notre Communauté urbaine une destination incontournable !

Sandrine Dos Santos,
Vice-présidente déléguée
au tourisme

Tendre vers un tourisme d'affaires

À la sortie de la crise sanitaire, l'Office de Tourisme Intercommunal GPS&O s'est positionné sur le segment tourisme d'affaires (séminaires, team building) afin de répondre aux nouvelles attentes des entreprises franciliennes : se retrouver en petit comité à proximité ! Cet axe de développement est structurant pour le territoire et doit être développé. Une brochure a été réalisée et diffusée en 2022 vers les entreprises de l'Ouest parisien.

De nouveaux leviers de commercialisation

L'OTI a également pour mission de commercialiser l'offre touristique, à la fois auprès des individuels et des groupes, ce qui passe notamment par le déploiement d'une stratégie numérique via la Gestion de la Relation Client (GRC). En 2023, la base de contacts pour le CRM a ainsi pu être largement étoffée (+ 80 % vs 2022).

Depuis un an, l'OTI a mis en place une plateforme de réservation d'expériences, en marque blanche, avec SPORTRIZER, leader européen de l'activité. Objectif : présenter l'ensemble de l'offre "Outdoor et indoor" de la destination, en proposant une réservation en ligne ou une mise en relation. En 2022, la plateforme a référencé 119 activités, 28 structures partenaires, 214 commandes pour un chiffre d'affaires de 6 333 €.





Animer le tissu d'acteurs économiques et touristiques

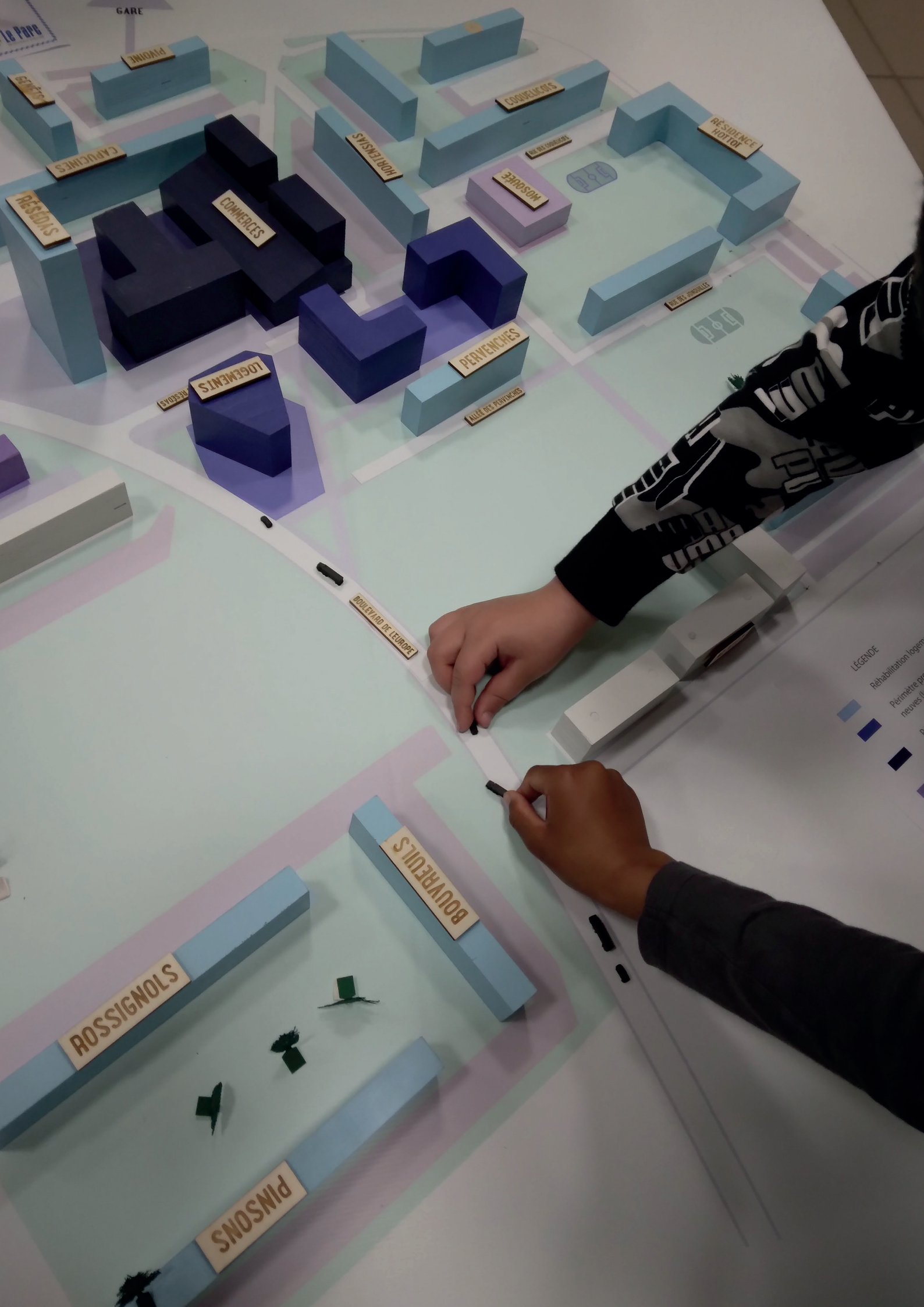
Dirigé par un Conseil d'administration qui réunit des acteurs du territoire, des professionnels du tourisme, des élus locaux et des représentants associatifs, l'OTI cherche à coordonner les actions de ce tissu d'acteurs du tourisme.

A ce titre, il a mis en place des outils partagés (webinaires, photothèque) à destination de l'ensemble des acteurs du territoire. Il propose désormais sur son site www.terres-de-seine.fr, un formulaire, à l'attention des 73 communes de la Communauté urbaine, afin que celles-ci renseignent directement leurs agendas et animations. Cette solution permet de faire remonter ces données dans le Système d'Information Touristique national. Un événement du territoire peut ainsi se retrouver valorisé au niveau local, départemental, régional et national !



Collégiale Notre-Dame de Poissy





GARE

Le Popo

PAINNAI

RESIDUALS

CAPUCINES

RESIDUALS

COMMERCES

LOGEMENTS

BOULEVARD DE LEUROPE

BOUVREUILS

ROSSIGNOLS

PINSONS

HOTEL BOH

CONFECTIONS

MOSQUEE

RESIDENCE HOTEL

RUE DE L'INDUSTRIE

RUE DE L'AGRICULTURE

PENSERIES

RUE DES PROPRIETAIRES

LÉGENDE

Réhabilitation loge...

Périmètre pr...

neuves (l...

Nos actions pour dessiner le territoire de demain



Accompagner l'aménagement des territoires ruraux et urbains, en préservant un cadre de vie privilégié et équilibré, c'est un enjeu stratégique de notre territoire. La Communauté urbaine a pour objectif de développer et d'améliorer l'habitat sur son territoire, aussi bien au sein du parc privé que public.

VOS ÉLUS



Franck FONTAINE
3^e Vice-président
délégué au développement durable
Maire • Mézières-sur-Seine



Fabienne DEVÈZE
6^e Vice-présidente
déléguée à l'habitat et aux relations avec
le monde agricole
Maire • Morainvilliers



Pierre-Yves DUMOULIN
10^e Vice-président
délégué à l'aménagement et au projet Eole
Maire • Rosny-sur-Seine



Maryse DI BERNARDO
1^{re} Conseillère
déléguée à l'urbanisme
Maire • La Falaise



Catherine ARENOU
3^e Conseillère
déléguée à la politique de la ville
Maire • Chanteloup-les-Vignes



Djamel NEDJAR
7^e Conseiller
délégué au numérique
Maire • Limay



Aménagement et urbanisme



2 946 837 €
Montant total des financements du fonds de concours en 2022 et 2023

13 318 273 € HT
Montant total de travaux à engager

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



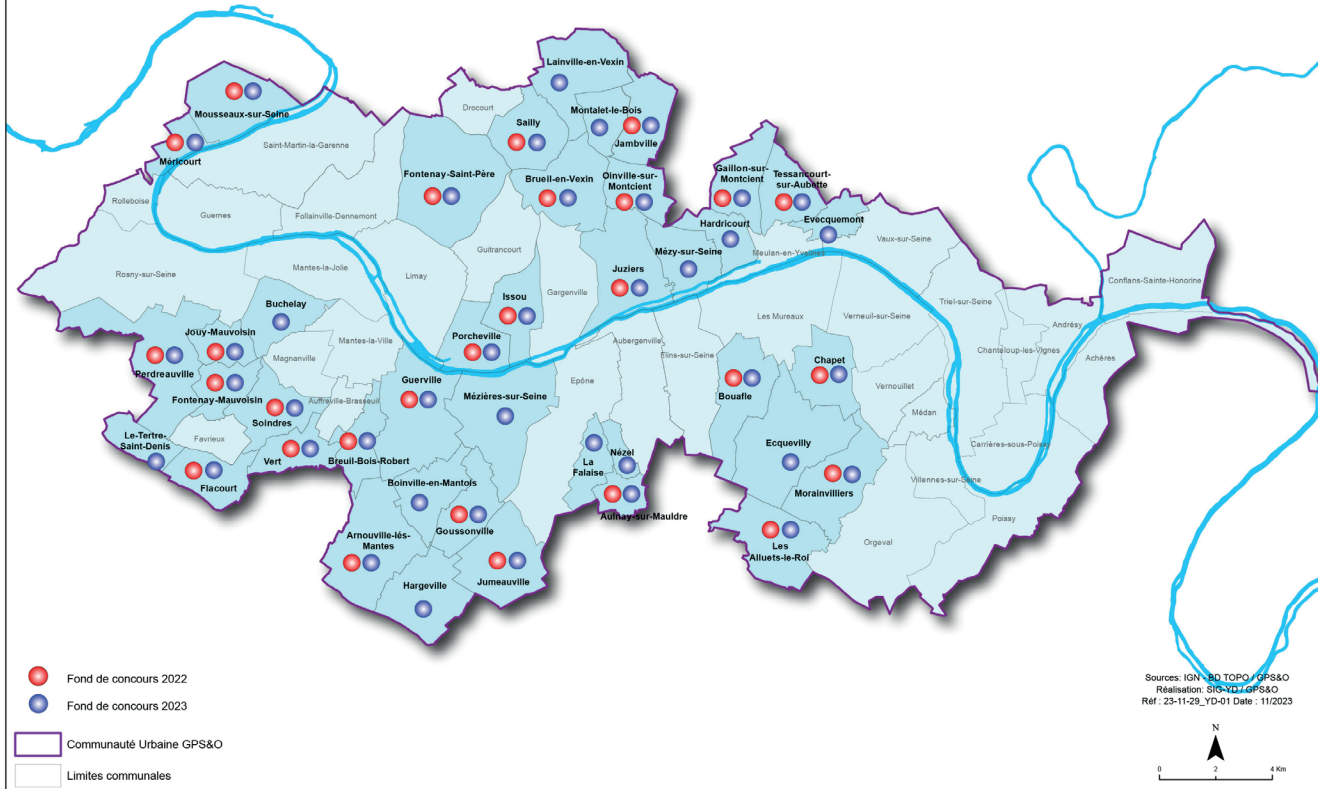
Soutien à la ruralité

Un fonds de concours pour les communes de moins de 5000 habitants

Le fonds de concours est un des volets de la politique de solidarité territoriale conduite par la Communauté urbaine. Il contribue à financer les projets portés par les communes de moins de 5 000 habitants. Le premier fonds de concours a été déployé sur une période de quatre ans entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2020, et a été renouvelé pour une durée de cinq ans (du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026) à hauteur de 1,7 M€ par an.

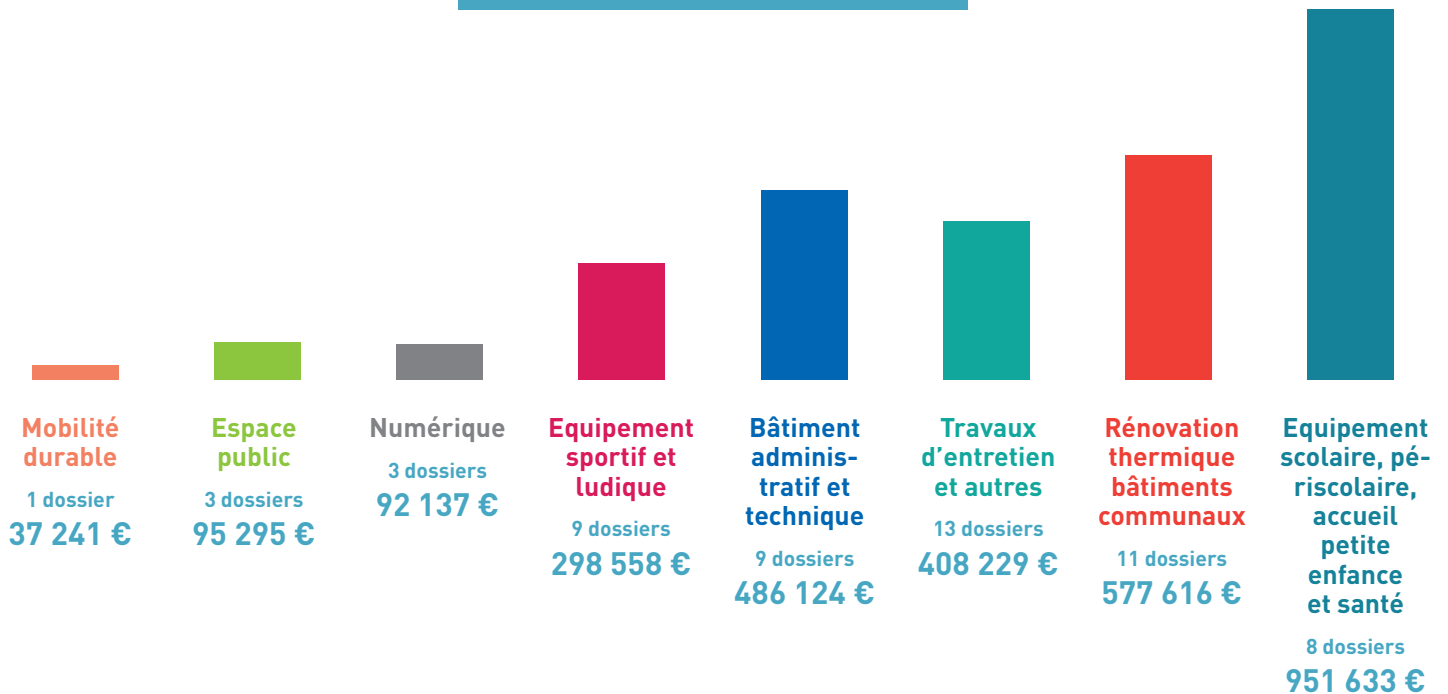
Au titre de la session d'attribution pour l'année 2023, 27 communes ont déposé un dossier. L'ensemble des demandes a été validé par le comité d'engagement et fait l'objet d'une délibération au Conseil communautaire de décembre. Sur la période 2022/2023, 57 communes ont bénéficié de ce dispositif pour réaliser leurs projets communaux.

Répartition territoriale du Fonds de concours de la Communauté urbaine 2022 - 2023





RÉPARTITION PAR THÉMATIQUE

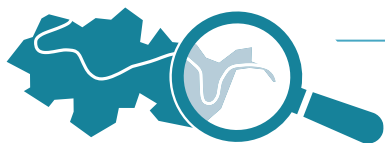


“Petites villes de demain” : pour des centres-bourg plus attractifs et dynamiques

Trois communes du territoire ont été retenues en 2022 au sein du programme Petites villes de demain (PVD), initié par l'État et coordonné localement par GPS&O : Épône, Mézières-sur-Seine et Rosny-sur-Seine. Elles bénéficient d'un accompagnement pour leurs projets de revitalisation et d'amélioration des conditions de vie des habitants. Le programme national “Petites villes de demain”, lancé le 1^{er} octobre 2020, cible les communes de moins de 20 000 habitants en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement.

Depuis son lancement, les lauréats se mobilisent autour de la définition de leur projet et de leur plan d'action avec des aides spécifiques de la part des partenaires comme le co-financement d'études, des apports en ingénierie, un réseau national d'échanges... GPS&O les accompagne dans la construction de leur projet de ville mais aussi dans sa réalisation.





Focus TERRITOIRES



ÉPÔNE

Objectif du projet : transformation du centre bourg sur le plan de l'habitat, des services et des commerces, notamment via l'implantation d'une maison médicale, d'une pharmacie et d'une "boutique à l'essai".



MÉZIÈRES-SUR-SEINE

Objectif du projet : anticiper les dynamiques en lien avec la future ZAC des Fontaines et du futur quartier de gare Eole.



ROSNY-SUR-SEINE

Objectif du projet : améliorer l'accessibilité aux services publics et développer de nouveaux équipements pour la restauration scolaire.

Ces trois communes du territoire pourront, à terme, intégrer l'Opération de revitalisation territoriale (ORT) signée en 2021 par GPS&O et ainsi bénéficier de mesures juridiques assouplies en matière de commerce ou d'urbanisme.

Dans ce même cadre, trois grands pôles de GPS&O bénéficient depuis 2018 du programme "Action cœur de ville" destiné aux villes moyennes : Poissy, Les Mureaux/Meulan-en-Yvelines et Mantes-la-Jolie/Limay.



Aménagement des quartiers de gare Eole : des espaces publics fonctionnels et de qualité



Le projet de ligne de RER E sur le territoire Grand Paris Seine & Oise est entré dans le concret, en décembre 2023, avec l'inauguration officielle du premier pôle gare Eole à Villennes-sur-Seine qui a été complètement repensé au terme de deux ans de travaux.

Réalisé dans le plus strict respect du patrimoine architectural et paysager de la commune, l'objectif principal de ces aménagements est de faciliter l'accès à la gare aux 1 700 usagers/jours dans une approche multimodale, en privilégiant les modes de transports doux.



Inauguration du pôle gare Eole de Villennes-sur-Seine en décembre 2023

Ces travaux ont concerné :

- ▶ La réfection des voiries et pistes cyclables face à la gare, pour une meilleure fluidité des bus, voitures, deux-roues motorisés et des vélos ;
- ▶ La mise en place de nouveaux abribus ;
- ▶ La sécurisation des accès pour les piétons et les personnes à mobilité réduite ;
- ▶ La réhabilitation complète de l'éclairage du pôle gare ;
- ▶ La végétalisation (plantations d'arbres et création de massifs fleuris).

La gare de Villennes-sur-Seine conserve ainsi son cachet tout en améliorant la fluidité de la circulation, les accès à la gare et le stationnement de l'ensemble des modes de transport, tout en offrant davantage de confort aux usagers.



Le pôle gare de Villennes-sur-Seine, inauguré en 2023 sera suivi de celui d'Aubergenville en 2024. Ils constituent les 1^{ers} des 8 pôles qui accueilleront Eole fin 2026. Fluidifier les échanges en Ile-de-France est un atout indéniable pour nos habitants et un gage d'attractivité pour les entreprises. Le RER E permettra de rejoindre facilement son lieu de travail et ouvrira notre territoire à tous les Franciliens, facilitant ainsi les opportunités professionnelles ou de loisirs. Les acteurs économiques en sont déjà convaincus, à l'image de France Boissons qui a choisi de regrouper ses activités régionales à Buchelay, en implantant prochainement son siège dans la zone d'activité des Gravieres.

Pierre-Yves Dumoulin,
Vice-président délégué à
l'aménagement et au projet Eole



Lancement du chantier du pôle gare Eole d'Aubergenville



Piloté par la Communauté urbaine, ce chantier est le premier à être finalisé de la série des pôles gare Eole du territoire à réaménager, soit d'Est en Ouest : Poissy, Les Clairières de Verneuil, Les Mureaux, Aubergenville-Élisabethville, Épône, Mézières, Mantes-Station et Mantes-la-Jolie.

Aubergenville est la deuxième commune qui fait l'objet de travaux aux abords de sa gare. Objectif ? La rendre plus accessible, en particulier pour les piétons et les cycles dans une logique d'amélioration des espaces publics. Démarrés en décembre 2022, les travaux de rénovation et modernisation des voiries et

espaces publics situés près de la gare devraient s'achever avant l'été 2024. Ces derniers, entièrement reconfigurés et plus végétalisés, offriront un cadre de vie plus agréable tout en améliorant le confort et l'accessibilité de tous les usagers. Le montant de l'investissement s'élève à 4,8M€. Fin 2023, la SCNF a par ailleurs inauguré les aménagements entrepris sur les quais et le bâtiment de la gare.

GPS&O porte aussi, à Mantes-la-Jolie et Épône-Mézières, des projets ambitieux de transformation des quartiers gares avec la construction de logements, l'implantation de commerces et de services de proximité. C'est dans ce cadre que les communes d'Épône et de Mézières-sur-Seine ont signé une charte Ecoquartier qui les engage à respecter les principes d'une construction durable et à organiser une consultation citoyenne exemplaire pour développer leur futur quartier de gare. Ce projet d'envergure, soutenu par le Conseil Départemental, prévoit la construction d'environ 700 logements dont 60 % en accession libre, 10 % en locatif intermédiaire et 30 % en logement social ainsi que des équipements et services publics, dont un groupe scolaire et la recomposition de l'offre commerciale.



INVESTISSEMENT

1 624 941 €

911 751 €

par Ile-de-France mobilités

487 482 €

par Grand Paris Seine & Oise

225 708 €

par le Conseil départemental des Yvelines

Le guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU)

Construire une maison d'habitation, remplacer des fenêtres, ravalier une façade, installer une piscine, diviser et clôturer un terrain... Tous ces projets de travaux nécessitent une autorisation préalable, accordée par le maire de la commune.

QUELS AVANTAGES ?

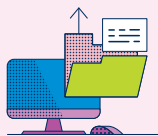
LA DÉMATÉRIALISATION POUR TOUS

Guichet accessible 7 jours /7, 24 heures/24



Facilite les démarches

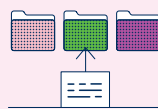
(assistance en ligne vers le bon formulaire Cerfa, pré-remplissage, suivi)



Permet le zéro papier



Gagne du temps lors du dépôt de dossier



Optimise la gestion des demandes d'urbanisme



Sécurise les informations



Améliore la qualité des services publics



66 COMMUNES

bénéficiaire de la convention spécifique GNAU



6 200 COMPTES
de particuliers créés

550 COMPTES
professionnels créés

80 PDF de renseignements
d'urbanisme édités par jour
(accès direct sur le guichet numérique sans intervention d'un agent)

8 022 DOSSIERS
numériques de demande
d'urbanisme (3 889 dossiers papier)

3 296 DIA
(1 345 dossiers papier)

Initié par l'Etat depuis 2013 et confirmé par la loi du 23 novembre 2018 dite "loi Elan", le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) constitue depuis le 1^{er} janvier 2022 une obligation légale destinée à permettre au public de déposer ses demandes d'autorisation d'urbanisme sous format dématérialisé via une saisine par voie électronique. La loi prévoit également que tout le processus d'instruction des dossiers soit dématérialisé pour les communes de + de 3 500 habitants (dépôt, contrôle de conformité du projet à la réglementation, sollicitation et réception des avis, décision et signature, transmission au service de la légalité, archivage et consultation du public).

Afin de simplifier les démarches des demandeurs mais aussi d'accompagner les communes dans leur mise en conformité avec les obligations de la loi Elan, GPS&O a lancé une expérimentation sur l'ouverture d'un guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU) depuis février 2021.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la Communauté urbaine propose au public de saisir la commune par voie électronique sur un support optimisé. Le GNAU de chaque commune est accessible directement sur leur site internet ou via celui de GPS&O et les services instructeurs ne gèrent plus qu'environ 70 % de demandes en version papier. En plus du guichet "physique" traditionnel qui est maintenu, les usagers orientent davantage leur choix vers le dépôt dématérialisé de leurs demandes. Aujourd'hui, 66 communes du territoire ont décidé d'adopter ce télé-service mutualisé.

Engagée par la Communauté urbaine et proposée à chaque commune, la création du guichet numérique des autorisations d'urbanisme unique permet de mutualiser les ressources. Le GNAU améliore aussi l'offre de service que GPS&O met à disposition de ses communes membres et, par ricochet, l'offre que les communes peuvent proposer à leurs administrés.

« Fruit d'un travail dense de deux ans entre la Communauté urbaine et les communes, la modification générale n°1 du PLUi a été approuvée à une grande majorité par le Conseil communal fin 2023. Cette nouvelle étape a permis de s'approprier cet outil qui, par une lecture et une application maîtrisée, permet aujourd'hui de répondre aux besoins du territoire. »

Maryse Di Bernardo, Conseillère déléguée à l'urbanisme

« Les services numériques accompagnent les évolutions de l'action publique pour faire face aux attentes fortes des usagers, renforcées depuis la crise sanitaire. Ces deux dernières années ont été marquées par un fort développement des outils numériques qui facilitent les échanges entre les habitants et la collectivité (démarches en ligne, billetterie, télé-services, ...) mais également le travail de nos agents dans les différentes directions métiers. »

Djamel Nedjar, Conseiller délégué au numérique

Politique de la ville et renouvellement urbain



Sept projets de renouvellement urbain

GPS&O intervient pour revaloriser les zones urbaines en difficulté et réduire les inégalités sur le territoire. Dans ce cadre, la Communauté urbaine définit et anime en lien avec les partenaires, les orientations stratégiques en matière de politique de la ville et coordonne sept projets de renouvellement urbain, en lien avec l'ANRU et le Département des Yvelines notamment à travers son Programme de Relance et d'Intervention pour l'Offre Résidentielle des Yvelines (PRIOR). Outre les réhabilitations, constructions de logements ou d'équipements publics et aménagements d'espaces publics, ces projets sont tournés vers la réussite éducative, la diversification de l'offre résidentielle et la transition écologique.



LE RENOUVELLEMENT URBAIN C'EST :

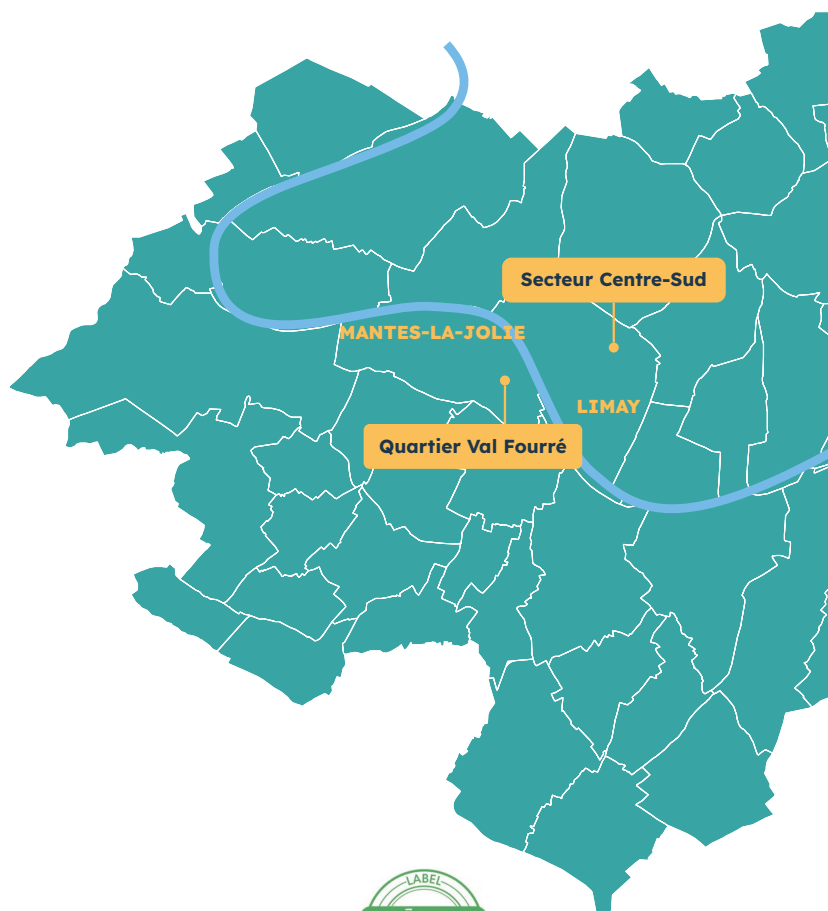
43 000 HABITANTS
concernés, soit plus de 10 % de la population de la Communauté urbaine

240 HECTARES à aménager

4 010 LOGEMENTS SOCIAUX
à réhabiliter

2 058 LOGEMENTS
à construire

1 MILLIARD D'EUROS
d'investissement



6

cités éducatives



3

labels écoquartier

Renouvellement urbain

L'année 2022 a été marquée par la finalisation des concertations avec les habitants et le début des opérations de démolition de bâtiments, réhabilitation, réaménagement, résidentialisation dans les quartiers concernés par ces programmes :

- ▶ Val Fourré à Mantes-la-Jolie ;
- ▶ les Cinq Quartiers aux Mureaux ;
- ▶ La Noé à Chanteloup-les-Vignes ;
- ▶ le secteur "Centre-Sud" à Limay.

La 2^{ème} édition de la revue de projets ANRU qui s'est tenue en novembre 2023 a fait le point sur l'avancement de ces quatre chantiers soutenus par l'Etat. Organisé par la Communauté urbaine, ce rendez-vous annuel a réuni à Chanteloup-les-Vignes les élus concernés aux côtés des principaux partenaires institutionnels et financiers.

LES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN SUR LE TERRITOIRE GPS&O



La Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise est engagée dans 7 grands projets de renouvellement urbain (Mantes-la-Jolie, Les Mureaux, Chanteloup-les-Vignes, Limay, Carrières-sous-Poissy, Vernouillet, Poissy). Outre une participation financière importante, elle assure, dans le cadre de ces programmes, une mission d'ingénierie et d'expertise auprès des communes concernées. Un travail ambitieux qui contribue à l'amélioration continue du cadre et de la qualité de vie des habitants !

Catherine ARENOU,
Conseillère déléguée
à la politique de la ville



4 656

logements réhabilités



43 000

habitants concernés



7

projets de renouvellement
urbain



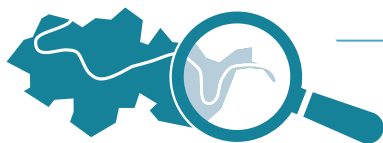
1

milliard d'euros
d'investissement



22

hectares aménagés



Le quartier de La Noé à CHANTELOUP-LES-VIGNES

Inauguration fin septembre 2023 du secteur Petits Pas après la démolition en 2022 de la résidence Le Trident : réalisée dans le cadre de la démarche écoquartier, cette opération permet d'offrir aux habitants un cadre de vie de qualité avec de nouveaux espaces apaisés et végétalisés créant ainsi une zone de fraîcheur pour lutter contre l'effet îlot de chaleur.

- ▶ **5 500 habitants** concernés
- ▶ **1 secteur ciblé** : La Noé
- ▶ **260 constructions** de logements programmées
- ▶ **4 opérations** de résidentialisation
- ▶ **30 500 m²** d'aménagement d'espaces publics et d'espaces verts
- ▶ **790 m²** de maison médicale et commerces
- ▶ **39 M€** de budget global dont **9,9 M€** financés par l'ANRU
- ▶ **1 cité éducative, 1 écoquartier**



En parallèle, la démarche de concertation avec les habitants sur l'aménagement des espaces publics s'est intensifiée avec le cabinet spécialisé La Belle Friche dans le cadre de la concession d'aménagement confiée à Paris Sud Aménagement.

Le quartier du Val Fourré à MANTES-LA-JOLIE

L'un des 216 quartiers d'intérêt national, qui a déjà connu différentes vagues de transformation urbaine. L'ambition est de structurer et d'animer le quartier via la création d'équipements et le réaménagement des espaces publics, d'améliorer la qualité résidentielle et de valoriser les atouts paysagers et environnementaux.

Fait marquant en 2022 : démolition des tours Ader, début des travaux de réhabilitation et de construction.

- ▶ **22 000 habitants** concernés
- ▶ **4 secteurs ciblés** : Aviateurs, Musiciens, Physiciens, Centre du quartier
- ▶ **617 constructions** de logements
- ▶ **1 315 logements sociaux** réhabilités
- ▶ **25 000 m²** d'aménagement d'espaces publics et d'espaces verts
- ▶ **598,4 M€** de budget global dont **81,9 M€** financés par l'ANRU

- ▶ **1 Programme d'investissement d'avenir (PIA), 1 Écoquartier, 1 projet 100 quartiers innovants, 1 cité éducative**

En complément, le secteur très commerçant dit de la "Dalle" est concerné par une Opération de Requalification de Copropriétés Dégradées d'Intérêt National (ORCOD-IN) pilotée par l'Établissement Foncier Île-de-France (EPFIF).





Lancement de nouveaux contrats de ville

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est portée par GPS&O, en lien avec les communes du territoire, le Département des Yvelines et l'Etat, et poursuit un triple objectif :

- ▶ Assurer l'égalité entre les territoires ;
- ▶ Réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs périphéries ;
- ▶ Améliorer les conditions de vie de leurs habitants.



Initialement prévus pour 6 ans, les contrats de ville sont parvenus à échéance le 31 décembre 2023. Aussi, la Communauté urbaine a engagé un travail de concertation des acteurs de la politique de la ville afin de définir les enjeux et les priorités de la prochaine génération de contrat de ville qui couvrira la période 2024-2030.

Dans ce cadre, GPS&O a mobilisé - à l'échelle de chacun des quartiers concernés - les associations, les bailleurs sociaux, les services des communes, de l'Éducation nationale, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Préfecture et du Département des Yvelines pour qu'ils formulent des propositions concrètes pour les habitants de ces quartiers prioritaires. Fruit de cette concertation, le prochain contrat de ville sera conclu au 31 mars 2024.



5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

Agir contre les discriminations

En 2022, la Communauté urbaine a consacré 23 % de l'enveloppe dédiée au financement des associations intervenant dans le cadre de la politique de la ville pour réduire les inégalités de genre. Représentations théâtrales sur les stéréotypes de genre, sensibilisation dans les collèges, formation des professionnels du territoire animée par une sociologue spécialisée... Au total, 31 actions ayant bénéficié à plus de 13 000 habitants ont été financées par 163 230 € de subventions !



Habitat

Programme Local de l'Habitat : une prolongation pour 2 ans

La Communauté urbaine a entériné un Programme Local de l'Habitat intercommunal (PLHi) qui définit la politique locale de l'habitat pour 6 ans. Il est obligatoire pour les communautés urbaines et est validé par l'Etat après avis des communes. Il est constitué d'un diagnostic, d'un document d'orientations et d'un programme d'actions.



Le 1^{er} PLHi arrivant à échéance fin 2023, la procédure d'élaboration d'un nouveau programme a été engagée par délibération du Conseil communautaire du 29 juin 2023. Les premiers enjeux identifiés pour ce deuxième PLHi sont les suivants :

- ▶ Répondre aux besoins de logements des habitants en conciliant attractivité résidentielle, accueil de nouveaux habitants et fidélisation des ménages locaux ;
- ▶ Mettre en cohérence le développement résidentiel avec les capacités actuelles et futures des infrastructures du territoire (EOLE, circulation, stationnement, système scolaire) ;
- ▶ Favoriser la résilience de l'habitat face au changement climatique en contribuant notamment à l'atteinte du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) ;

Concilier crise du logement, sobriété foncière et qualité de vie de nos communes tant rurales qu'urbaines constitue l'équation que la Communauté urbaine s'emploie à résoudre. En lien étroit avec tous les partenaires, collectivités, constructeurs, bailleurs et l'Etat elle est la plus légitime pour y répondre.

Fabienne Devèze,
Vice-présidente déléguée
à l'habitat et aux relations
avec le monde agricole

- ▶ Résoudre la difficile équation d'une répartition équilibrée et diversifiée des logements sur 73 communes aux fonctions résidentielles très différentes ;
- ▶ Anticiper le vieillissement de la population et ses impacts sur l'habitat (maintien à domicile de personnes, développement d'offres dédiées...) ;
- ▶ Faire du logement un facteur d'attractivité.

L'adoption du deuxième PLHi est prévue au cours du 2^{ème} trimestre 2025 et couvrira la période 2025-2030. Les communes seront étroitement associées à l'élaboration de ce nouveau PLHi via la mise en place de groupes territoriaux et leur participation au Comité local de l'habitat.

Compte tenu de ces éléments de calendrier, GPS&O a obtenu l'accord de prolongation du 1^{er} PLHi pour une durée de 2 ans maximum, dans les mêmes conditions de mise en œuvre.

Logements sociaux : le Plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs (PPGD) fixe les règles

Les lois pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) et Égalité et Citoyenneté ont initié une importante réforme dans la gestion de la demande de logement social et des attributions. Sa mise en œuvre par la Communauté urbaine repose notamment sur un PPGD. Ce document opérationnel est destiné à organiser la gestion partagée de la demande de logement social, à mieux informer le demandeur et à répondre aux objectifs de mixité et d'équilibre social. Les travaux d'élaboration du PPGD ont été présentés lors de la Conférence intercommunale du logement (CIL) du 9 novembre 2022.



Établi pour une durée de 6 ans, le PPGD s'applique aux bailleurs possédant ou gérant du patrimoine sur le territoire, aux réservataires de ce patrimoine (dont la Communauté urbaine, les communes, l'État, Action logement...), et l'ensemble des acteurs qui interviennent dans le domaine du logement. Après une phase consultative auprès de l'ensemble des communes et acteurs du logement, ce plan a été adopté en Conseil communautaire fin 2023. Il sera exécuté du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2027.

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Promouvoir les économies d'énergie et la performance énergétique des logements

DÉPLOIEMENT DE VOLTALIS UN MOIS APRÈS SON LANCEMENT EN NOVEMBRE



Nombre d'installations effectuées :

150 FOYERS
20 ENTREPRISES



Nombre de rendez-vous pris en vue d'une installation prochaine :

380
POUR DES PARTICULIERS
106
POUR LES ENTREPRISES

Soit au total
656 FOYERS ET ENTREPRISES ACCOMPAGNÉS PAR VOLTALIS,
auxquels s'ajoutent
7 COMMUNES qui vont faire installer la solution sur leurs bâtiments communaux

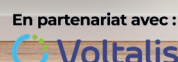


Lancement de la solution Voltalis sur le territoire

À l'heure où les ménages s'interrogent sur les travaux à effectuer pour baisser le coût de leurs factures énergétiques, GPS&O a noué un partenariat avec Voltalis pour proposer aux habitants et professionnels du territoire d'être équipés gratuitement d'un dispositif de pilotage intelligent de leur chauffage électrique. Économique et écologique, cette solution innovante permet d'alléger sa facture d'électricité tout en contribuant à réduire les émissions de CO2. De plus, elle permet en cas de pic de consommation de renforcer la sécurité du système électrique national, en diminuant temporairement la consommation des radiateurs électriques sans impact sur le confort du logement. Une 1^{ère} phase de déploiement dans 12 communes du territoire a été lancée au mois de novembre 2023.

La communauté urbaine et Voltalis vous aident à réaliser des économies d'énergie !

Grâce à ce thermostat connecté 100% gratuit !



Cette année encore GPS&O a confié à l'association Énergies Solidaires l'organisation de **"Samedis de l'habitat"** qui permettent aux habitants de se renseigner sur les possibilités de rénovation de leur habitat et de se faire accompagner d'un conseiller France Renov. Dans le cadre de la lutte contre les "passoires thermiques", l'association a également proposé aux habitants du territoire de participer à des «balades thermiques» afin de découvrir et de visualiser de manière ludique les défauts d'isolation et les déperditions énergétiques des bâtiments.

Pour faciliter l'accès de tous à l'information, la Communauté urbaine a lancé la première édition de **RÉNOV&O**, le guichet pratique de la rénovation énergétique près de chez soi. L'objectif de cette opération de proximité, qui s'appuie sur l'expertise des trois principaux partenaires de la Communauté urbaine (Energies Solidaires, ADIL78 et Voltalis), est d'accompagner propriétaires et locataires dans leur projet de rénovation thermique et de rendre plus lisible l'éventail des conseils techniques, juridiques et des aides auxquels ils peuvent prétendre. 19 étapes sont prévues pour une couverture maximale du territoire dans les communes urbaines comme rurales.

Enfin, pour faire face à la précarité énergétique (vétusté des équipements de chauffage, d'eau chaude ou de sanitaires), le Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME), porté par le Réseau pour la transition énergétique (CLER), accompagne les ménages vers des solutions durables et adaptées à leur situation.



PLUS DE 3000
PRISES DE CONTACTS
pour répondre à des premières questions par France Renov'



1 050 FOYERS
et 21 COPROPRIÉTÉS
du territoire accompagnés dans leur projet de rénovation

120 FOYERS bénéficiaires d'un accompagnement SLIME en 2022



122 DOSSIERS déposés en 2022 dans le cadre du programme d'intérêt général Habiter mieux porté par le Département.



Environnement et cadre de vie

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



Amplification de la production d'énergie renouvelable

Un parc photovoltaïque qui s'agrandit

En juin 2023, la Communauté urbaine et la Commune de Triel-sur-Seine ont inauguré une centrale solaire qui vient augmenter la production d'énergie d'origine renouvelable dans les Yvelines. Ce parc solaire de 44 424 panneaux photovoltaïques, qui s'étend sur 19,2 ha, a été développé et construit par le Groupe Urbasolar qui en assurera également l'exploitation. A la clé : environ 21 GWh produits chaque année, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 10 350 personnes, soit 83 % de la population de Triel-sur-Seine.

Focus sur le PCAET

L'urgence climatique, la flambée des prix de l'électricité et la nécessité de réduire notre dépendance aux énergies fossiles placent désormais la sobriété énergétique au cœur des politiques publiques sur le plan national comme territorial. Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), GPS&O fixe des objectifs ambitieux à horizon 2030 en termes de diminution de la consommation énergétique, d'augmentation et de diversification de la production d'énergies renouvelables et de réduction des gaz à effet de serre. Ce triptyque constitue le principal levier pour contribuer à l'enjeu national de sobriété et de neutralité carbone, mais il est aussi un instrument essentiel pour reconquérir la qualité de l'air.

OBJECTIFS 2050 DU PCAET :

-36 % DE CONSOMMATION D'ÉNERGIE

-60 % D'ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE



Inauguration de la centrale photovoltaïque Total Energies à Gargenville

Ce site vient s'ajouter à la plus grande centrale photovoltaïque d'Île-de-France (25ha), inaugurée en 2022 par Total Énergies à Gargenville, dont le parc de 53 000 panneaux est équipé de "trackers" qui optimisent la captation de l'ensoleillement.



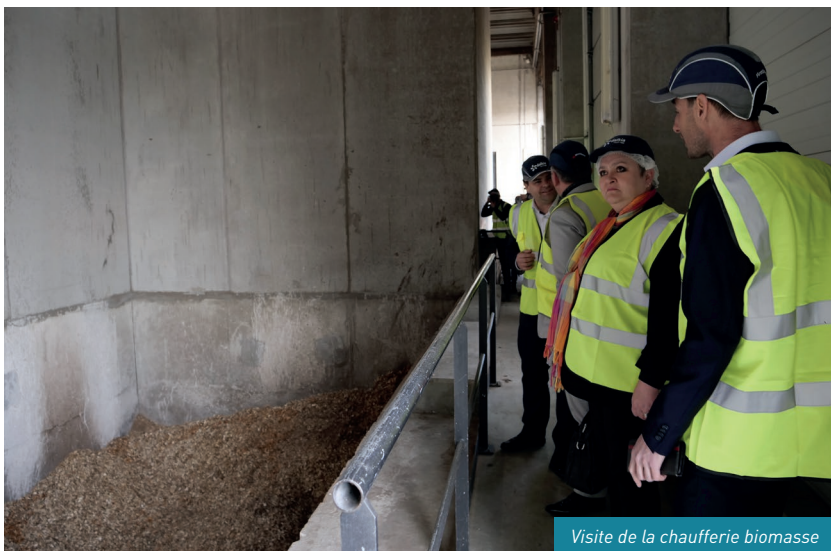
Des réseaux de chaleur récompensés



Chaufferie biomasse à Mantes-la-Jolie

En 2015, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a fixé l'objectif ambitieux de porter à 38 % d'ici 2030 la part des énergies renouvelables et de récupération dans la consommation finale de chaleur et de froid. AMORCE, le réseau national des territoires engagés dans la transition écologique, encourage le déploiement de réseaux de chaleur et de froid vertueux.

C'est dans ce cadre que GPS&O a été récompensé en décembre 2023, pour ses deux réseaux de chaleur, situés à Mantes-la-Jolie et aux Mureaux qui ont été labellisés ECORESEAU. Une distinction qui est décernée aux installations les plus exemplaires. Lancé en 2013, en partenariat avec l'ADEME, le label Écoréseau de chaleur, récompense les collectivités œuvrant à la décarbonation de la chaleur, tout en gardant des tarifs compétitifs et une grande transparence pour leurs usagers. Ces critères démontrent l'engagement de la Communauté urbaine en termes d'exigence environnementale et de service à l'usager.



Visite de la chaufferie biomasse

RÉSEAU DE CHALEUR AUX MUREAUX

Mix énergétique

67 %

D'ÉNERGIE RENOUVELABLE
(EnR) issus de la biomasse + utilisation du gaz naturel en énergie d'appoint pour garantir la distribution de chaleur en toute circonstance

10,5 km

DE RÉSEAUX de chauffage urbain et 90 sous-stations réparties sur le territoire

3 000

ÉQUIVALENTS LOGEMENTS RACCORDÉS

7 500 t de CO2

ÉVITÉES CHAQUE ANNÉE,
soit l'équivalent des émissions de 6 250 voitures

...

RÉSEAU DE CHALEUR DE MANTES- LA-JOLIE

Mix énergétique

70 %

DE BIOMASSE

14 km

DE RÉSEAUX
de chauffage urbain

PRÈS DE

5 500

LOGEMENTS
et plusieurs équipements publics raccordés



Affichage et enseignes publicitaires : des règles harmonisées sur tout le territoire



Le règlement local de publicité intercommunal (RLPi) a été approuvé lors du Conseil communautaire du 6 avril 2023, après trois ans de travail en collaboration avec les 73 communes de GPS&O, en concertation avec la population et les acteurs concernés (associations, afficheurs, commerçants...). Avec le RLPi, la Communauté urbaine se dote d'un outil partagé pour mieux encadrer l'installation des publicités, des pré-enseignes et des enseignes. Il assure un équilibre entre un paysage apaisé et une présence commerciale nécessaire à l'activité économique.

Coup double, en réduisant les nuisances lumineuses, le RLPi favorise la sobriété énergétique et préserve la biodiversité, en particulier la faune nocturne. C'est pourquoi la Communauté urbaine va plus loin que les règles nationales, en renforçant les obligations d'extinction :

- ▶ des publicités lumineuses entre 22h et 7h, à l'exception de celles sur les abris bus (contre 1h à 6h au niveau national) ;
- ▶ des enseignes lumineuses entre 22h et 7h, dès lors que l'activité a cessé (contre 1h à 6h).

La mise en œuvre des règles du RLPi est effective depuis sa publication sur le site du Géoportail de l'urbanisme le 21 avril 2023, dans chacune des 73 communes de GPS&O qui sont compétentes pour l'instruction et la délivrance des autorisations d'enseignes et de publicité.

Lutter contre les nuisances sonores est une question de santé publique. Le bruit est une pollution, ne minimisons pas ses effets sur nos concitoyens, il provoque stress, trouble de l'attention et du sommeil. Le plan de prévention du bruit dans l'environnement de GPS&O vise à transformer durablement notre territoire et apporter à chacun de ses habitants un environnement sonore plus équilibré et une meilleure qualité de vie. Ce travail s'inscrit dans le recensement de bonnes pratiques écologiques, de manière collective, ainsi qu'à l'échelle de chaque commune de GPS&O.

Franck Fontaine,
Vice-président délégué
au développement durable

Adoption du Plan de Prévention du Bruit (PPBE)

Compétente dans le domaine de la lutte contre les nuisances sonores, GPS&O a adopté un Plan de Prévention du Bruit. Inscrit dans le cadre de la réglementation européenne, le PPBE répond à un enjeu sanitaire en visant à réduire le bruit généré par les transports (trafic routier, ferroviaire ou aérien). En matière de santé environnementale, le bruit est la deuxième cause de morbidité en Europe, derrière la pollution atmosphérique.

Le projet de PPBE de la Communauté urbaine a été soumis à la consultation publique du 2 mai au 3 juillet 2023, avant son adoption définitive au Conseil communautaire du 14 décembre 2023.



En complément des actions déjà portées qui ont été préalablement recensées, le PPBE permet de hiérarchiser les priorités d'action pour lutter contre le bruit. Il s'articule en 10 actions construites autour de quatre principales lignes de force :

- ▶ La réduction des nuisances sonores, notamment via la concertation avec les gestionnaires des principales sources de bruit sur le territoire ;
- ▶ Une meilleure maîtrise de l'évolution de l'environnement sonore du territoire par la prévision des impacts acoustiques des futurs projets menés par GPS&O et par des campagnes de mesure avant/après projet ;
- ▶ La définition et la préservation des zones calmes ;
- ▶ Le développement de l'information des élus et habitants sur le bruit au travers notamment des cartes de bruit et des mesures terrain.

Vers une gestion durable des forêts

Dans le cadre de sa charte agricole et forestière et de son PCAET, GPS&O s'est fixé comme objectif de relancer la gestion des parcelles boisées afin d'augmenter, d'ici 2026, de 1 700 ha les surfaces boisées possédant un document de gestion durable par rapport à 2019.

Objectif de cette mise en gestion des forêts ?

- ▶ **Faciliter leur exploitation** par des économies d'échelle ;
- ▶ **Augmenter l'utilisation du bois** dans les constructions permettant de stocker le carbone sur du long terme ;
- ▶ **Adapter la forêt** aux changements climatiques.



En 2023, la Communauté urbaine a remporté le 1^{er} Trophée des Forêts d'Ile-de-France dans la catégorie "Sensibilisation et concertation" pour ses initiatives d'information auprès du grand public sur les enjeux forestiers.

Dans un premier temps, 13 communes du Parc Naturel Régional (PNR) du Vexin ont été ciblées par cette action qui vise à l'harmonisation de la gestion de la ressource forestière dans une dynamique de développement durable. Une cinquantaine de propriétaires forestiers privés ont ainsi été réunis afin de mettre à leur disposition des outils de bonne gestion et une bourse d'échange et de cession de parcelles. L'ensemble des propriétaires des forêts privées seront par la suite informés.



NIVEAU D'EXPOSITION SONORE DE LA POPULATION DE GPS&O :

PRÈS DE 40 %
vit dans une ambiance sonore
CALME (en deçà de 55 dB)

ENVIRON 12 %
vit dans un environnement sonore
classé **BRUYANT** (au-delà de 68 dB)



Trophée des forêts 2023

RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023



GRAND PARIS
**SEINE
& OISE**
COMMUNAUTÉ URBAINE

Immeuble Autoneum
Rue des Chevries
78410 Aubergenville

► gpseo.fr

Achères
Andrézy
Arnouville-lès-Mantes
Aubergenville
Auffreville-Brasseuil
Aulnay-sur-Mauldre
Boinville-en-Mantois
Bouafle
Breuil-Bois-Robert
Brueil-en-Vexin
Buchelay
Carrières-sous-Poissy
Chanteloup-les-Vignes
Chapet
Conflans-Sainte-Honorine
Drocourt
Écquevilly
Épône
Évecquemont

Favrieux
Flacourt
Flins-sur-Seine
Follainville-Dennemont
Fontenay-Mauvoisin
Fontenay-Saint-Père
Gaillon-sur-Montcient
Gargenville
Goussonville
Guernes
Guerville
Guitrancourt
Hardricourt
Hargeville
Issou
Jambville
Jouy-Mauvoisin
Jumeauville
Juziers

La Falaise
Lainville-en-Vexin
Le Tertre-Saint-Denis
Les Alluets-le-Roi
Les Mureaux
Limag
Magnanville
Mantes-la-Jolie
Mantes-la-Ville
Médan
Méricourt
Meulan-en-Yvelines
Mézières-sur-Seine
Mézy-sur-Seine
Montalet-le-Bois
Morainvilliers
Mousseaux-sur-Seine
Nézel
Oinville-sur-Montcient

Orgeval
Perdreauville
Poissy
Porcheville
Rolleboise
Rosny-sur-Seine
Sailly
Saint-Martin-la-Garenne
Soindres
Tessancourt-sur-Aubette
Triel-sur-Seine
Vaux-sur-Seine
Verneuil-sur-Seine
Vernouillet
Vert
Villennes-sur-Seine